BULLETIN TRIMESTRIEL
n° 462 - Juin 2015

# ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

## des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**Dossiers d'actualité**

**Questionnement**

**Informations pratiques**

**Vie de l'Association**

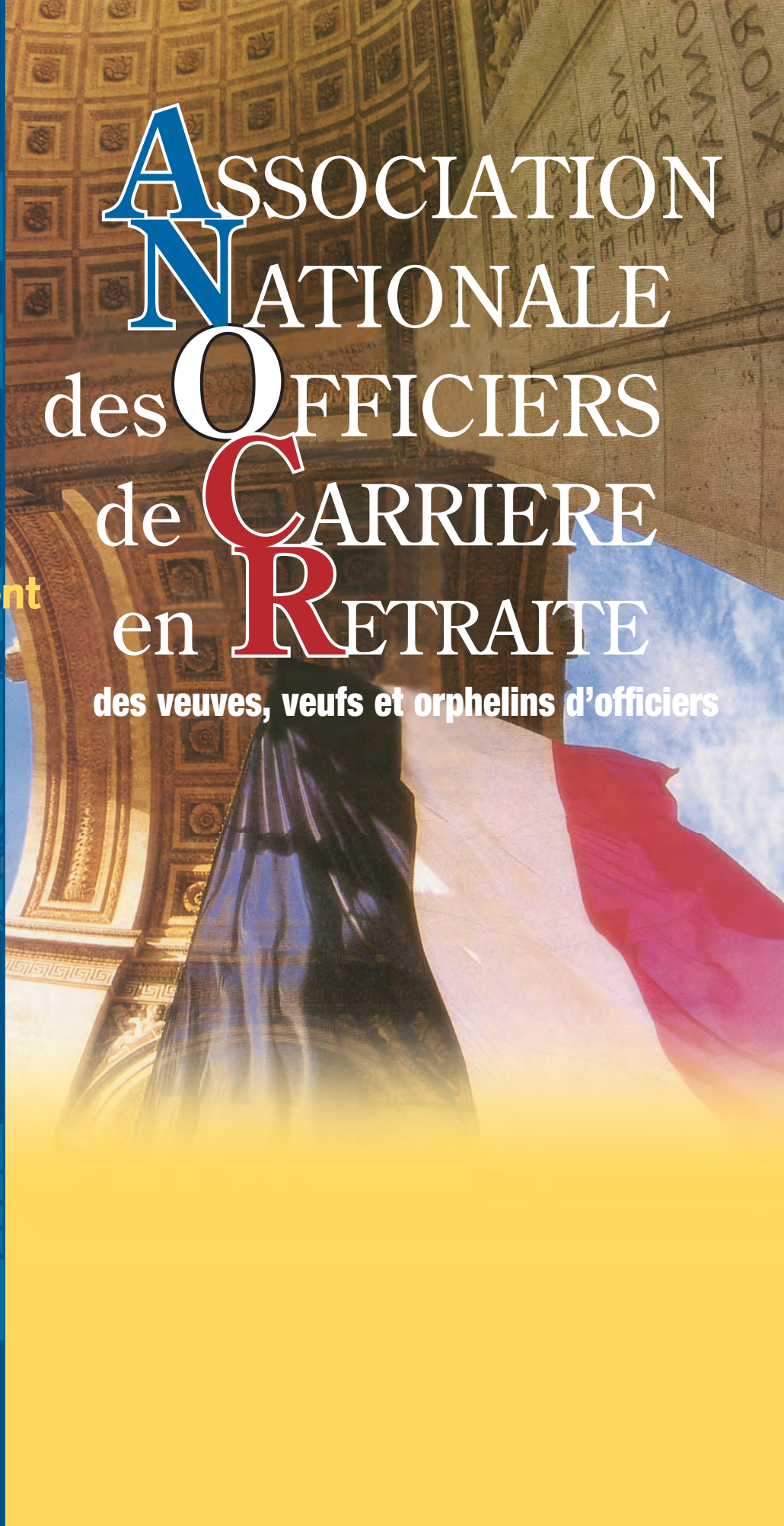

# LETTRE DU CEMAT AUX ASSOCIATIONS

*Je suis très heureux de m'adresser une nouvelle fois à chacun d'entre vous. Vous suivez l'actualité. Après les attaques terroristes de janvier dernier à Paris, celles qui ont frappé le Danemark en février, puis la Tunisie en mars confirment la dangerosité de la mouvance djihadiste. Le 9 avril, elle a démontré sa capacité à utiliser les réseaux, pas seulement à fins de propagande, mais pour mener une cyberattaque contre un symbole de la francophonie. Au Levant, Daesh poursuit ses actions militaires et a même étendu son influence en Afrique en intégrant Boko Haram et en s'entraînant au nord de la Libye. Quant au flux de candidats au djihad, il ne se tarit pas, y compris celui partant de France : 1 400 individus cette année, en augmentation de 160 % !*

*Jamais la sécurité à l'intérieur et la défense à l'extérieur n'ont été aussi imbriquées. Au coeur de ce continuum, l'armée de Terre est sur tous les fronts. L'évolution de la menace à l'extérieur et ses prolongements à l'intérieur nous ont conduits à accroitre significativement nos déploiements. Projetées au Levant avec les opérations Daman au Liban et Chammal en Irak, les forces terrestres engagent 2 500 hommes dans cinq pays du Sahel (Barkhane), plus 7000 sur le territoire national qui protègent les Français du même ennemi. Ne nous y trompons pas,*

*Sentinelle est la première réponse que nous apportons à une situation nouvelle. Elle préfigure un engagement différent, qui s'imposera dans la durée, sous des formes qui évolueront, tant que la menace durera.*

*La décision prise par le Président de la République de prolonger Sentinelle au niveau actuel nous fait sortir des contrats opérationnels fixés par le dernier Livre Blanc. La cadence d'engagement est telle qu'elle ne laisse pas assez de place pour l'entraînement et trop peu pour la remise en condition. L'enjeu de l'actualisation de la loi de programmation militaire est capital pour redonner l'équilibre à notre outil de défense terrestre.*

*Rééquilibrer les missions et les moyens passe par une augmentation des effectifs de la Force terrestre, comme l'a annoncé le ministre de la Défense le 2 avril devant le Sénat. A ce stade, compte tenu de l'engagement actuel, l'armée de Terre évalue à 77 000 les effectifs de la Force Opérationnelle Terrestre (FOT) nécessaires pour tenir dans la durée, soit 11 000 hommes de plus qu'aujourd'hui.*

*Le nouveau modèle d'armée de Terre, baptisé « Au contact », parce qu'il a été conçu dans ce sens, répond à cette situation exceptionnelle. La nouvelle organisation de l'armée de Terre permet d'une part le rééquilibrage entre protection du sanctuaire national et intervention au dehors et offre d'autre part la souplesse pour reconfigurer notre format à la hausse ou à la baisse sans perte définitive de capacités. En outre, il met l'accent sur les capacités clefs dont nous avons le plus besoin dans nos opérations : celles qui vous sont présentées dans les pages qui suivent.*

*Général d'armée Jean-Pierre BOSSER*

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation**. »
(Art. 1er de la loi portant sur le statut des militaires.)

# Le mot du Président

*Mes chers camarades*

*Notre Assemblée Générale a été intense, productive mais aussi chaleureuse comme à l'accoutumée. Chacun a pu constater les évolutions de notre organisation afin de mieux vous servir, mieux vous informer et toujours mieux prendre en compte vos avis et vos choix. Vous trouverez dans ce bulletin l'essentiel de nos travaux; les restitutions du travail des commissions seront, elles, mises en ligne sur notre site national.*

*Certes, il reste et restera longtemps encore beaucoup à faire mais si nous nous penchons sur nos demandes et sur notre action en consultant simplement la motion qui a été votée à l'unanimité nous pouvons voir que nos souhaits les plus urgents étaient suffisamment fondés pour se voir depuis, en partie du moins, exaucés.*

*Nous demandions que les choix politiques soient davantage guidés par la priorité indispensable qui doit revenir aux moyens d'assurer la sécurité de notre pays et de ses citoyens de même que nous avons demandé depuis longtemps que les moyens accordés à nos forces armées soient en adéquation avec les missions de guerre ou de sécurité qui leur sont de plus en plus souvent confiées. Et nous avons porté ce message avec constance.*

*Le projet de révision de la LPM va enfin dans le bon sens, même s'il peut être considéré comme un peu léger d'avoir à revenir si vite sur des décisions aussi fondamentales, ce qui jette une ombre sur la qualité du Livre Blanc et de la LPM initiale.*

*Nous demandions aussi que l'ensemble des retraités militaires soient considérés comme un pilier indispensable et solide de la société et à cet égard, nous nous élevions contre l'éviction de nos représentants du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire où ils siègent auprès de leurs camarades d'active.*

*Le projet de loi présenté devant le Parlement par le gouvernement nous donne satisfaction mais nous devrons être, comme d'habitude, extrêmement attentifs à son vote et à ses décrets d'application, car il nous a fallu nous battre avec détermination aux côtés des autres associations pour obtenir ce résultat.*

*Il nous faudra aussi négocier la nouvelle définition des missions du Conseil Permanent des Retraités Militaires que nous voulons mieux adapté à un dialogue social moderne et responsable pour mieux nous défendre.*

*Les missions de nos armées évoluent, les mentalités de tous aussi, veillons à rester en phase avec la société et toujours en alerte pour continuer à servir différemment mais avec cœur et efficacité.*

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

# Sommaire

**Juin 2015**


**DOSSIERS D'ACTUALITÉ**

L'actualisation de la loi de programmation militaire 2
Le renouveau du dialogue politico-militaire 4
Défendre la patrie par l'engagement militaire du citoyen 5
Vers une loi sur le renseignement 7
Le service civique au centre des débats 10
Panorama de l'Asie de l'Est 12
MARA 2015 : un défi social à notre portée ! 16

**QUESTIONNEMENT**

Guerre ou pas guerre ? 18
Réponse 19

**INFORMATIONS PRATIQUES**

BRÈVES DE LA DÉFENSE 21
BRÈVES SOCIALES 25
BIBLIOGRAPHIE 28

**VIE DE L'ASSOCIATION**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 30
COURRIER DES GROUPEMENTS 41
NÉCROLOGIE 44


**Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com**


**Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers**

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
**Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)**

*Siège social :* 15, rue Cler, 75007 Paris
**Adresse postale :** ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
**Tél.** 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris
**Courriel :** anocr@orange.fr
**Site internet :** www.anocr.com
**Métro :** Latour-Maubourg ou École Militaire
**Directeur de la publication :** Michel Olhagaray
**Rédacteur en chef :** Jacques Dupré

**Comité de rédaction :** Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Emmanuel Dieudonné, Thierry Llorca,
**Impression :** Lavauzelle
**Dépôt légal :** Juin 2015 - ISSN 0762.01 01
**Commission paritaire :** 0516 G 88248
**Tirage :** 9870 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
**Tarifs cotisation et abonnement :** 3e de couv.

# L'ACTUALISATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE

*Par le Général (2S) François Chauvancy* - **Blog, http://chauvancy.blog.lemonde.fr**

Le projet de loi visant à actualiser la loi de programmation militaire a été diffusé le 20 mai 2015 mais il doit être lu à la lumière du document étudiant les impacts de cette actualisation. La LPM actualisée vise à tenir compte de la nouvelle situation sécuritaire pour faire face aux engagements opérationnels, sur le territoire national comme en interventions extérieures. Elle conduit à un allégement des contraintes pesant sur les effectifs et un effort supplémentaire dans le domaine des équipements, notamment dans celui de l'entretien programmé des matériels. La condition militaire est aussi largement abordée. Le rôle social des armées est réaffirmé. L'emploi des réservistes est amélioré (cf. Dossier). D'autres dispositions normatives sont destinées à tirer les conséquences d'évolutions juridiques intervenues depuis 2013.

## DE NOUVELLES CONDITIONS BUDGÉTAIRES

Le montant des crédits de paiement hors pensions de la mission « Défense » sera accru de 3,8 milliards d'euros (Md€), pour s'élever à 162,41 Md€ courants sur la période 2015-2019. Dès 2015, des crédits budgétaires seront substitués aux ressources exceptionnelles à hauteur de 2,14 Md€. D'un budget annuel aujourd'hui hors pensions de 31,4 Md€, il devrait atteindre 33,87 Md€ en 2019.

Il est intéressant de noter que l'effort au profit de la dissuasion nucléaire s'élèvera, sur la période 2015-2019, à environ 19,7 Md€ courants. Les équipements conventionnels seront financés à hauteur de 41,8 Md€ sur la période 2015-2019. Cela signifie donc un tiers de cet effort pour la dissuasion nucléaire, deux tiers pour l'armement conventionnel. De fait la dissuasion nucléaire reste privilégiée.

L'actualisation de la loi de programmation militaire conduit également à modifier l'évolution prévisionnelle des effectifs entre 2015 et 2019 et à ralentir la déflation des effectifs qui n'est pas remise en cause. Les armées, et donc l'armée de terre, devront être en mesure de déployer *« dans la durée, dans le cadre d'une opération militaire terrestre, 7 000 hommes sur le territoire national, avec la possibilité de monter jusqu'à 10 000 hommes pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes.* »

Constatons que le chiffre des effectifs déployés sur le territoire national aujourd›hui est devenu une norme de référence sans poser la question du besoin en cas d'une crise plus grave et plus consommatrice en effectifs. Dans ce contexte, le territoire national pourrait-il être suffisamment protégé dans son intégralité avec ces 7 000 hommes qui peuvent certes être renforcés pour atteindre 10 000 hommes pendant un mois ?

En 2019, les effectifs du ministère de la défense s'élèveront donc ainsi à 261 161 agents (les militaires sont devenus des agents) équivalents temps plein. En 2015, aucune suppression de postes n'est envisagée. 2 300 postes supplémentaires sont inscrits en 2016 mais la déflation reprend ses droits de 2017 à 2019 avec la suppression de 6 918 postes… sauf changement sécuritaire qui est donc loin d'être à exclure.

## DE LA CONDITION MILITAIRE

La condition militaire a été définie comme *« l'ensemble des obligations et des sujétions propres à l'état militaire, ainsi que les garanties et les compensations apportées par la Nation*

*aux militaires. Elle inclut les aspects statutaires, économiques, sociaux et culturels susceptibles d'avoir une influence sur l'attractivité de la profession et des parcours professionnels, le moral et les conditions de vie des militaires et de leurs ayants droit, la situation et l'environnement professionnels des militaires, le soutien aux malades, aux blessés et aux familles, ainsi que les conditions de départ des armées et d'emploi après l'exercice du métier militaire ».*

De fait, le projet de loi introduit de nouveaux acteurs dans le dialogue social interne et l'amélioration de la condition militaire, avec la reconnaissance des associations professionnelles nationales de militaires (APNM). Leur finalité sera de préserver et promouvoir les intérêts des militaires dans ce domaine, *« en toute indépendance et dans le respect des obligations s'imposant aux militaires »*. Il est vrai que la crainte d'une influence de l'autorité militaire ou des partis politiques est évoquée.

Les APNM disposeront d'un tiers des sièges au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) mais ne seront pas en revanche introduites dans les sept conseils de la fonction militaire. Pourront seulement en faire partie les personnels définis par l'article L1111-2 du code de la défense, *« militaires de carrière, militaires servant en vertu d'un contrat, militaires réservistes qui exercent une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité et fonctionnaires en détachement qui exercent, en qualité de militaires, certaines fonctions spécifiques nécessaires aux forces armées »*. Les associations d'anciens militaires n'en font pas partie.

Une association ne peut écarter son besoin en financement. Ainsi un crédit d'impôts est accordé aux militaires qui adhèrent à une association professionnelle nationale de militaires représentative. 40 000 militaires représentant 15 % des effectifs des armées seraient supposés adhérer aux APNM.

Notons enfin qu'un point important a été intégré dans le code de la défense en étendant le « congé du blessé » *« aux militaires blessés ou ayant contracté une maladie en opérations de sécurité intérieure visant à la défense de la souveraineté de la France ou à la préservation de l'intégrité de son territoire et dont les conditions d'intensité et de dangerosité sont assimilables à celles d'une OPEX. »* Que cette mesure tout-à-fait positive soit prise semble bien confirmer l'état de guerre sur le territoire national.

## POURSUITE D'UNE DÉFLATION MODÉRÉE ET DÉPYRAMIDAGE DES CADRES

Cependant, l'annonce d'effectifs préservés ne doit pas faire illusion. Il n'est pas question d'augmenter les effectifs des armées mais de ralentir leur déflation. Le dispositif rénové d'incitation au départ montre que la politique de dépyramidage se poursuit. En effet, il n'a pas donné tous les résultats attendus. Ainsi le dispositif de la pension afférente au grade supérieur (PAGS) est clarifié. En complément du pécule modulable d'incitation au départ, la promotion fonctionnelle est possible désormais pour les militaires qui ont accompli quinze ans de services effectifs à la date de leur demande écrite de promotion. Un ensemble des dispositions a aussi vocation à faciliter l'accès des militaires à la fonction publique, ce qui était déjà possible mais pas toujours satisfaisant.

## DU RETOUR AU RÔLE SOCIAL DES ARMÉES

A l'image du service militaire adapté pratiqué outremer, un service militaire volontaire (SMV) est créé à titre expérimental à destination de jeunes, garçons ou filles, âgés de dix-sept ans à vingt-six ans, résidant en métropole et identifiés lors des Journées Défense et Citoyenneté *« comme étant en situation délicate au regard de l'insertion professionnelle »*. Ils pourront ainsi recevoir une formation globale d'une durée variant entre six et douze mois en fonction du niveau général du stagiaire et de son projet professionnel. L'expérimentation est prévue pour une durée de deux ans à compter du

1er septembre 2015. Des centres de formation seront créés. Des militaires d'active y seront affectés comme cadres. Le rôle social des armées est réaffirmé à juste titre.

Pour conclure, cette actualisation de la LPM prend en compte la dégradation sécuritaire de la France et la réalité des menaces. Elle s'affiche aussi comme un moyen pour modifier le fonctionnement des armées. Cependant, qu'en sera-t-il après 2017 dans le domaine budgétaire ? Un changement de gouvernement remettra-t-il en cause ce rétablissement de notre puissance militaire ? Ce sujet n'est pas anodin et la LPM ne mobilisera les armées que si la classe politique dans sa majorité s'engage publiquement et sans ambiguïté à poursuivre ce chantier.

# LE RENOUVEAU DU DIALOGUE POLITICO-MILITAIRE

***Par les généraux (2s) D. VALERY et J.-J. CAHUET***

Le 3 février dernier, le Général d'Armée Pierre de Villiers, chef d'état major des armées, a été auditionné par la commission de la Défense et des forces armées de l'Assemblée Nationale. Le verbatim de cette audition est accessible sur internet. L'apport majeur de l'intervention du CEMA est un renouveau du dialogue civilo-militaire qui se fonde désormais sur la prise en compte de la globalité de la défense.

Historiquement, ce dialogue était naturel à l'époque de la guerre froide où les politiques s'intéressaient sérieusement à la défense et où ils bénéficiaient du concours permanent des autorités militaires et d'une pensée militaire très féconde (Généraux Beaufre, Ailleret, Gallois, Poirier…). Au lendemain de la chute du mur de Berlin, on entre dans l'ère des dividendes de la paix avec un désintérêt rapide des politiques pour les problèmes de défense dont le traitement fera apparaître une influence croissante des experts et des administrations alors que l'autorité militaire sera de plus en plus cantonnée dans un rôle de simple exécutant des choix politiques.

## UNE DÉFENSE GLOBALE

Alors que l'on a cherché à limiter progressivement le rôle des armées aux OPEX d'ampleur limitée et loin de nos frontières, le CEMA, dans son intervention devant les responsables politiques, s'attache à revenir aux finalités de la défense, avec le rappel d'un concept de modèle complet d'armée et une vision globale et prospective se manifestant par :

– la prise en compte des menaces envisageables dans les trois zones de responsabilité que sont la zone lointaine des OPEX, la zone périphérique et le territoire national,

– la définition des moyens nécessaires, y compris un renouveau des réserves,

– l'importance des forces morales,

– la nécessité du lien avec la population, déplorant au passage les décisions technocratiques ayant conduit à la désertification de la présence militaire sur le territoire,

– la participation des armées à la cohésion nationale.

Ces dernières préoccupations, quelque peu abandonnées depuis deux décennies, tendent à revitaliser le concept d' « armée de la Nation » indispensable à la défense de tout Etat démocratique.

## LA VOIX DES EXPERTS

Désormais, les chefs militaires, comme toute notre communauté, ont retrouvé leur place dans la Défense et leur légitimité pour l'ex-

pression des besoins en effectifs et matériels qui permettront d'assurer l'ensemble des missions de Défense.

Le dernier LBSN, dont l'analyse des menaces est brillante, mais qui ne donne pas au pays de réels moyens pour les contrer a été mis en application avec la LPM de 2013. Cette loi s'avère caduque, et doit être révisée. Aujourd'hui, une possibilité de tout remettre à plat existe, même si elle doit être tempérée par les contraintes budgétaires imposées par Bruxelles. Mais le CEMA, conscient de l'équilibre fragile de notre système de défense ne souhaite pas « renverser la table » de la LPM. En effet, il importe de conserver l'essentiel lorsque l'environnement évolue. Les décisions du conseil de défense, de fin avril, vont largement au-delà des orientations de février. Avec un ralentissement significatif de la déflation programmée, mais aussi avec une pérennisation des OPINT (Sentinelle était prévue pour un mois), il importera d'optimiser l'emploi de cette ressource à l'aune de l'expérience acquise.

On notera que le CEMA ne parle pas de la dissuasion, qui reste l'outil fondamental de notre sécurité collective, sauf pour renforcer la protection des installations nucléaires, mais qu'il détaille l'ensemble des actions, souvent méconnues que l'Armée assure au profit de la population sur l'ensemble du territoire national. D'ailleurs, le SMA a servi de modèle au Président pour développer son projet de Service Militaire Volontaire. Il en est de même pour l'extension des EPIDE.

## RETOUR AUX RÉALITÉS

Ainsi que l'a exposé le Ministre de la défense au Journal du Dimanche, l'heure n'est plus à la réduction des budgets de Défense en Europe. Il s'agit donc pour les militaires d'exposer clairement aux élus et au peuple les besoins réels des Armées pour assurer efficacement la défense de la Nation et des intérêts majeurs du pays ainsi que le respect des engagements pris envers nos alliés. Manifestement, au cours de cette audition, le CEMA a pris date avec les députés, sans effet de manche mais avec fermeté. Il aurait même pu les placer encore plus clairement face à leurs responsabilités de représentants du peuple auprès du pouvoir exécutif. Il lui sera maintenant nécessaire de bien faire prendre en compte ses besoins durant les travaux comportant la révision de la LPM et à terme, la rédaction d'un nouveau LBSN. Toute la communauté militaire sera mobilisée pour expliquer ces enjeux et le soutenir dans cette partie qui sera difficile devant un adversaire insidieux situé essentiellement à Bercy…

# DÉFENDRE LA PATRIE PAR L'ENGAGEMENT MILITAIRE DU CITOYEN

***Par le général (2s) François CHAUVANCY* - Blog, http://chauvancy.blog.lemonde.fr**

Depuis le 7 janvier 2015, les menaces sur la sécurité intérieure ont fait prendre conscience que les forces armées professionnelles et les forces de sécurité intérieure – certaines d'entre elles étant même épuisées par la mission de protection, n'étaient plus en mesure d'assurer cette mission dans la durée. Il est vrai aussi que l'intervention militaire sur le territoire national avait été soigneusement écartée des réflexions politiques depuis des années, et ce quel que soit le parti. Il a fallu se rappeler le rôle légitime des forces armées. Il était temps.

Les militaires n'en sont pas moins fautifs que ce soit par manque de clairvoyance ou simplement par alignement sur la pensée politique du jour. Nous sommes désormais au pied du mur et il faut bien constater que de

multiples solutions surgissent pour limiter le désastre : renforcer les effectifs notamment de l'armée de terre d'une manière conséquente, rappeler que les armées sont une forte composante de la protection du territoire national, mais aussi que la nation est concernée ce qu'elle aurait eu tendance à oublier...

L'opération Sentinelle en particulier a montré l'importance des forces militaires pour la protection des citoyens et la question de l'emploi des réserves a pu être évoquée. A son déclenchement, des réservistes se sont en effet spontanément présentés pour partir en mission. Pourtant, certains de leurs employeurs leur ont reproché de ne pas avoir respecté le délai de trente jours de préavis. Il s'est avéré aussi que les réservistes ne dévoilaient pas leur engagement citoyen. Beaucoup préféraient ne pas en parler à leur employeur de peur que cela leur nuise à un moment ou à un autre. Ils prenaient alors sur leurs jours de congé au point qu'ils sont appelés « réservistes clandestins ».

Certes, des conventions ont été signées avec environ trois cents entreprises et administrations, ce qui est bien peu. Les employeurs civils, au premier rang desquels les administrations publiques, apparaissent aussi peu impliquées dans une question qui concerne pourtant la défense de tous les citoyens, des entreprises et bien sûr de l'Etat.

Protéger sa patrie est à mon sens un devoir. Il s'agit de servir son pays par les armes au sein d'une organisation mandatée par la Nation et répondant à des règles particulières pour faire face à une crise majeure. Cette situation concerne théoriquement tous les citoyens. Je considère cet engagement par les armes comme l'un des principaux fondements de la citoyenneté car il est un témoignage fort de l'appartenance à la nation. Le prix consenti du sang, même non versé, donne tout son sens à cette citoyenneté. Mettre en gage ce qu'il y a de plus précieux, sa vie, pour la communauté nationale est un critère fondamental pour être un citoyen à part entière.

Ainsi l'article L4211-1 du code de la défense rappelle que « *Les citoyens concourent à la défense de la nation* ». C'est aussi un droit comme le rappelle le parcours citoyen du réserviste militaire qui doit permettre « *à tout Français et à toute Française d'exercer son droit à contribuer à la défense de la Nation* ». Cependant il s'agit d'un droit mais pas d'un devoir, ce qui est pratiquement regrettable.

Tirant les conclusions des besoins des armées face à la menace djihadiste sur le territoire national, le projet de loi actualisant la programmation militaire propose donc des aménagements à l'emploi des réservistes en cas de crise menaçant la sécurité nationale. Il s'agit de développer une plus grande réactivité dans le recours aux réservistes tout en sécurisant leur situation à l'égard de leur employeur principal. Le préavis que doit respecter le réserviste pour prévenir son employeur de son absence pour activités dans la réserve pourra être réduit d'un mois à quinze jours. Pour les réservistes ayant souscrit une clause de réactivité avec l'accord de leur employeur, la durée minimale du préavis pourra être réduite de quinze à cinq jours. Le nombre de jours d'activités dans la réserve effectués sur le temps de travail et opposables à l'employeur pourra être augmenté de cinq à dix jours par année civile.

Cependant ces mesures seront-elles suffisantes ? Pourquoi ne pas créer une garde nationale, concept écarté des réflexions d'aujourd'hui alors que la réserve ne répond qu'incomplètement aux besoins militaires ? Or cette garde nationale composée de volontaires, ancrée localement et donc soucieuse de l'intérêt local, pourrait fournir cette force militaire citoyenne, visible dans cette période de désertification militaire croissante. Ancrée sur un territoire, elle serait pour emploi aux ordres de l'autorité militaire en fonction des directives politiques reçues.

Initialement de la valeur d'un régiment par zone de défense, elle pourrait à terme former une brigade de 3 à 4 000 hommes

soit un total d'environ 30 000 hommes. D'aucuns diront que nous n'en avons pas les moyens mais compte tenu des dépenses faites çà et là, l'argent existe. Peut-on ignorer que, certes, la sécurité a un coût, mais le chaos n'en a-t-il pas ? Les réservistes dans ce contexte seraient employés sur le territoire national en état-major ou en unités d'une manière différenciée de la garde nationale.

Disposer d'une force organisée et citoyenne en appui des forces de sécurité d'intervention en cas de crise intérieure grave ne serait donc pas inutile et Sentinelle le montre Pour faire face aux crises intérieures, les CRS ne sont que 14 000, les gendarmes mobiles 17 000. Sur ces effectifs, il faut déduire les absences diverses normales soit 10% en moyenne. Depuis janvier 2015, les armées ont quant à elles respecté leur contrat opérationnel de 10 000 hommes mais à quel prix. L'actualisation de la LPM confirme le déploiement possible de 7 000 hommes pour un engagement de longue durée, mais celui de 10 000 hommes n'est concevable que pour un mois.

Ces quelque 37 000 hommes ne représentent pourtant qu'un faible effectif et ne seront jamais utilisés sur le terrain dans leur intégralité en même temps pour tenir compte par exemple des relèves. Une garde nationale de 30 000 hommes ne serait donc pas totalement inutile face à des missions de plus en plus nombreuses.

Cette citoyenneté, « complète » par le fait d'accepter le port d'une arme pour défendre son pays, serait enfin le moyen de brasser une partie de la jeunesse volontaire qui pourrait même être patriote. Vecteur d'influence du service à la Patrie, elle pourrait irriguer par son engagement la société civile qui en a bien besoin si je me réfère au débat sur l'enseignement de l'histoire dans le nouveau programme des collèges. Pour le justifier, ses défenseurs ne rappelaient-ils pas : « *Que recherche-t-on à travers lui ? Le développement de l'enthousiasme patriotique ou l'éducation d'un citoyen capable de s'orienter à la lumière des enseignements du passé ?* » En choisissant bien sûr la seconde solution, bien éloignée de l'engagement citoyen au service de la nation.

La défense du pays ne pourra bientôt s'appuyer que sur peu de volontaires conscients de ce que cela implique. Les armées et la réserve, complétées éventuellement par une garde nationale, peuvent apporter ce dernier recours en cas de menace sur la République à moins que la protection du pays et de ses citoyens n'ait plus beaucoup de sens ?

# VERS UNE LOI SUR LE RENSEIGNEMENT

***Par le Général (2S) Robert CARMONA***

**Tout juste deux semaines après le sanglant attentat ayant frappé *Charlie Hebdo,* le Premier ministre a présenté à l'issue du Conseil des ministres un train de « *mesures de court terme* » censées lutter contre le terrorisme. Manuel Valls a surtout annoncé que le projet de loi sur le Renseignement serait dévoilé début mars, et qu'il se pencherait en particulier sur les interceptions des communications électroniques.**

*« La loi de 1991 sur les interceptions a été conçue avant l'internet. L'encadrement légal des opérations réellement conduites est lacunaire. Ce n'est satisfaisant ni en termes de sécurité juridique des opérations, ni sur le plan des libertés publiques. Désormais, l'intégralité des opérations assurées sur le territoire national bénéficiera de la légitimité de la loi et fera l'objet d'une autorisation expresse. Ce sera un texte protecteur des libertés publiques, puisque chaque opération sera soumise à un contrôle externe indépendant, sous le contrôle d'une*

*juridiction spécialisée. La proportionnalité des moyens de surveillance autorisés sera au cœur des opérations de contrôle. À l'instar de la plupart des démocraties occidentales, la France disposera ainsi enfin d'un cadre légal pour l'action de ses services de renseignement.* »

**Le Président de la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale, M. Jean-Jacques Urvoas,** sera le rapporteur du projet de loi sur le renseignement. Ce texte devrait être soumis en procédure d'urgence à l'Assemblée nationale en mars, puis présenté dans la foulée au Sénat. La loi sera normalement promulguée au cours de l'été.

Pour la première fois de son histoire, la France va légiférer en la matière, pour renforcer son renseignement au regard des menaces terroristes ; tout en prévoyant des moyens stricts de contrôle des procédures.

## LE CONTENU DE LA LOI

Cette loi va créer un cadre reconnaissant l'existence d'une politique publique de renseignement, et non pas instaurer des mesures d'exceptions.

L'année 2015 sera ainsi le début d'une nouvelle histoire des services de renseignement en France.

Ce texte devrait comporter **cinq grands volets** : l'existence de services spécialisés, leurs missions, leurs moyens, leur contrôle et la place du citoyen. La décision de principe d'élaborer cette loi a été prise au mois de juillet dernier par le président de la République, lors d'un Conseil national du Renseignement, et les grands axes lui ont été présentés en décembre.

Le calendrier prévoyait que le projet de loi soit présenté au troisième trimestre 2015, mais les récents événements ont incité le Gouvernement à aller plus vite.

En procédure d'urgence, il devrait être adopté cet été.

## UNE EXISTENCE LÉGALE POUR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de lois sur le sujet, aucune législation volontaire ou pro-active. Ainsi, la *DGSE* a-t-elle été créée par un Décret, qui a quand même été rendu public, ce qui n'a guère été le cas de celui qui a donné naissance au *SDECE*… Pendant longtemps, les Services n'étaient pas demandeurs d'un texte...Nous étions donc dans l'incertitude, avec l'idée d'un certain « romantisme » de la clandestinité… Il n'y avait pas non plus d'acceptation politique du renseignement. Les parlementaires considéraient qu'ils n'avaient pas à s'en occuper....

La loi sur le renseignement va donc donner une existence légale aux outils d'une p**olitique publique du renseignement.** Il était temps car la Roumanie a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour l'imprécision du cadre législatif de son renseignement. Nous, nous n'en avons pas…

Ce texte ne modifiera pas la liste des Services constituant la communauté française du renseignement, car cela relève du pouvoir réglementaire du Gouvernement.

On compte aujourd'hui six Services, de statut différents : deux Directions Générales (*DGSE* et *DGSI*), deux Directions particulières (*DRM* et *DPSD*), une Direction au sein des douanes (*DNRED*)[1] et une cellule particulière à Bercy (*TRACFIN*)[2].

Le Service Central du Renseignement territorial, la Direction du Renseignement de la Préfecture de police, la Cellule de Renseignement pénitentiaire et la Sous-Direction d'anticipation opérationnelle de la Gendarmerie pourraient, peut-être, constituer un second cercle de la communauté, sans bénéficier toutefois des mêmes pouvoirs.

## RENFORCEMENT DES MOYENS DES SERVICES

Un « saut qualitatif » des Services est indispensable en ce domaine .

1. La ***Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières*** (*DNRED*).
2. ***TRACFIN*** *(**Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins** )*.

Ceux-ci ont en effet besoin des mêmes moyens que ceux utilisés par la Police judiciaire, par exemple la possibilité de sonoriser des domiciles ou de pénétrer des ordinateurs. Aujourd'hui, quels sont les moyens de la DGSI ? Les écoutes administratives, qui ne concernent pas plus de 6 000 personnes par an – les fichiers, comme Cristina[3], sans toutefois pouvoir croiser ses données avec d'autres traitements pourtant fort utiles pour cerner la dangerosité d'un individu –, enfin, la réquisition des données techniques de connexion mais, pour l'obtenir, la DGSI doit s'adresser à une autre autorité que celle qui délivre les autorisations d'écoutes. Un renforcement de ces moyens et une unification des procédures s'imposent en ce domaine.

Pour le rapporteur, le but de cette loi, « c'est de détecter, d'anticiper de façon à ce que ceux qui fomentent des coups puissent être interpellés avant d'agir » . « Ce qui nous manque surtout ce sont des **moyens d'investigation**. Par exemple, nous voulons avoir accès aux données informatiques . Les interceptions de sécurité sont en général assez stériles. ( ) Nous voulons aller sur Skype, par exemple, ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui juridiquement ».

3. ***Cristina*** (Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et des intérêts nationaux) est un fichier français relatif au terrorisme, à l'espionnage et à tout ce qui a un rapport avec l'« intérêt de la nation » au sens large du terme. Il est classé « secret-défense ». ***Cristina*** pourrait garder trace des données provenant des écoutes (téléphoniques et Internet) de ceux que les autorités surveillent.

## LES MOYENS DE CONTRÔLE

Si nous donnons des moyens aux services, il faut qu'ils soient contrôlés. C'est cela qui nous distingue en particulier des pratiques américaines. Dans ce projet, le droit n'est pas une variable d'ajustement et les libertés individuelles constituent une exigence. Par philosophie, mais aussi à cause de nos capacités juridiques ou financières limitées, nous allons créer un système aux antipodes de la surveillance de masse.

« Nous serons aussi intransigeants sur les libertés publiques que fermes dans la lutte contre le terrorisme ».

Il faudra qu'une entité évalue la légalité et la proportionnalité des moyens utilisés, en fonction des suspicions avérées. Cela doit être une structure indépendante, une Commission de contrôle, comparable à la Cnil. Elle pourrait par exemple remplacer la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (*CNCIS*). Cette Commission pourrait être formée de personnalités qualifiées comme des magistrats, d'anciens des services du renseignement...

Le rôle des parlementaires est de contrôler les politiques publiques, pas la proportionnalité des opérations des services.

## DERNIER POINT : LE CITOYEN

Il faudra que le texte prévoie des voies de recours pour les personnes écoutées. On s'inspirera de ce qui se fait à l'étranger, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Belgique.

# LE SERVICE CIVIQUE AU CENTRE DES DÉBATS

*Par le commissaire général (2S) Jean-Paul AMEILHAUD, coordonnateur national des "Actions d'Influence" et représentant de l'ANOCR à l'Assemblée Nationale.*
*Article rédigé pour la Lettre de l'IHEDN REGION PARIS IDF*

**L'Engagement citoyen, particulièrement celui des jeunes générations peut se concrétiser par des actions dans les domaines du volontariat, du bénévolat et du service civique.**

Cette question a été portée par l'actualité après les événements dramatiques du début de l'année et les décisions prises par le Président de la République, c'est pourquoi il est apparu utile de faire le point sur le service civique d'autant que l'UNION nous a demandé de lui apporter une contribution à la réflexion sur ce sujet.

Cette courte intervention s'articule en cinq points : de quoi il s'agit-il, c'est l'objet du premier paragraphe, il nous faut ensuite synthétiser dans un second temps l'évolution voulue par le Président de la République. Ces conditions préalables remplies, permettent une prise de position sur les points qui apparaissent essentiels, en dernier lieu l'IHEDN doit également se positionner comme une force de propositions, c'est le but du quatrième paragraphe. La conclusion met en exergue l'élément qui apparaît primordial et rappelle des points complémentaires.

## TOUT D'ABORD IL Y A LIEU DE RAPPELER LES RAISONS QUI ONT ABOUTI À LA CRÉATION D'UN SERVICE CIVIQUE (S.C) ET DE PRÉSENTER SON ORGANISATION ET SON CONTENU

Le S.C voit son origine dans une réponse politique aux émeutes de Novembre 2005, il a pour objectif de renforcer la cohésion et la mixité sociale après le vide laissé par la suspension du Service Nationale

Le S.C fondé par la Loi du 10 mars 2010, entrée en vigueur le 13 mai comprend deux formes : d'une part, l'« engagement de S.C » il s'agit de volontaires au service de l'intérêt général ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (pour une durée de six à douze mois) où seuls comptent les savoir-être et la motivation, d'autre part un « volontariat de S.C » (d'une durée maximum de deux ans) ouvert à partir de 26 ans et sans limite d'âge au-delà.

Responsable du pilotage et de la gouvernance du dispositif du S.C., l'Agence du S.C. a été créée le 12 Mai 2010 sous la forme d'un G.I.P, elle est placée sous l'autorité du Premier Ministre, c'est François CHEREQUE qui la préside et dispose d'un conseil d'administration.

Cette agence délivre les agréments permettant de bénéficier de l'affectation des jeunes du S.C.

Ce S.C est ouvert aux jeunes français mais également à tous les jeunes européens ainsi qu'aux jeunes de tous pays résidant en France en situation régulière de séjour.

En 2014 ce sont 35 000 jeunes qui ont incorporé le S.C.

Le S.C. est accompli dans le cadre de domaines prioritaires au nombre de 9, il s'agit : de la culture et des loisirs, du développement international et de l'action humanitaire, de l'éducation pour tous, de l'environnement, de l'intervention d'urgence en cas de crise, de la mémoire et citoyenneté, de la santé, de la solidarité et du sport.

Ce sont les associations, les collectivités locales, divers secteurs d'intérêt général qui ont bénéficié de l'engagement de ces jeunes.

## UNE ÉVOLUTION LANCÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AVANT ET APRÈS LES ATTENTATS

Annoncée dans le discours du 1er Janvier et relancée après les attentats (Discours du 5 février 2015) dans le cadre d'une mobilisation pour refonder la citoyenneté par la création d'un " nouveau contrat social ", le Président mentionne également le caractère universel du S.C. Il s'agit donc de faire monter en puissance le volet engagement au S.C.

Ainsi depuis le 24 Février ce sont 15 000 missions qui sont ouvertes, de plus un grand changement apparaît : à compter du 1er juin 2015 tous les jeunes qui en feront la demande, et non pas comme actuellement un sur cinq, pourront s'engager au titre du S.C.

Seront également développés les dispositifs d'accompagnement et d'insertion c'est-à-dire une expérimentation pour étendre en métropole le SMA ainsi que le renforcement et l'augmentation des EPIDE (ouverture de 1 000 places supplémentaires par rapport aux 3 000 existantes).

## A CE STADE QUELLES REMARQUES POUVONS-NOUS FORMULER ?

Tout d'abord il y a lieu de bien préciser l'Importance de la Finalité de ce service, en effet parler de S.C implique de bien en redéfinir le but (maintenir le contrat social et la volonté de vivre ensemble) et son application (Formes de S.C) ainsi que de définir pour quel besoin d'ordre supérieur (idéal, défense de valeurs) le S.C doit- il être institué.

Il faut aussi se poser la question de savoir pourquoi tant de jeunes français sont tentés par les mirages de l'engagement dans une mauvaise cause, la raison ne serait-elle pas l'absence de réponse dans la société actuelle à leur soif d'idéal : un S.C plus large dans son application et dynamisé pourrait constituer une solution.

L'Universalité du S.C doit être posée car le fait de reposer sur le volontariat concernera des jeunes déjà convaincus de son utilité et plutôt bien intégrés dans le corps social .Il n'atteindra donc pas les jeunes gens qui auraient le plus besoin d'un S.C, d'une part pour retrouver la volonté de vivre ensemble et lutter ainsi contre la radicalisation, et d'autre part pour comprendre la nécessité de l'existence d'un contrat social en combattant de ce fait la désocialisation.

L'Utilité du S.C constitue un impératif et pour répondre à cette nécessité le S.C devra être utile non seulement aux jeunes français mais aussi à l'Etat qui l'organise et à la société qui le financera, rappelons-le par l'impôt des contribuables. Cette utilité pour les jeunes français pourra se concrétiser par la facilitation d'accès à certains emplois de l'Etat (mécanisme de points supplémentaires, contingent de postes) dans la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière. Ce dispositif sera également doublé par la possibilité d'acquérir une technicité particulière et de valider des diplômes (permis VL, BAFA, D.U).

De plus une augmentation des postes du S.C pour servir à l'étranger contribuera à la reprise du rayonnement de la France à l'étranger (se souvenir de l'initiative des volontaires US lancée par KENNEDY) sous réserve que ces postes soient bien choisis par l'Agence du S.C et accompagnés par un soutien satisfaisant.

Avant toute chose une nécessité apparaît, celle de la réalisation d'un tronc commun : Quel que soit le type du S.C qui sera rempli par chaque jeune français, il faudra définir un tronc commun de connaissances à valider (Histoire et Géographie de la France- Des Institutions – Formation Civique) combler les lacunes invalidantes (Lire – Ecrire – Compter - utiliser l'informatique) et insister sur le lien entre civisme et esprit de défense pour que tous les jeunes français puissent être à l'aise dans la société et pouvoir exercer pleinement leurs devoirs de citoyen.

La maîtrise de la montée en puissance du S.C devra être organisée par l'Agence du S.C qui est au cœur de cette manœuvre, ceci implique qu'un audit rapide et pragmatique soit réalisé pour que ce GIP puisse disposer de moyens ajustés aux nouveaux enjeux mais également compatibles avec les moyens financiers très comptés de l'Etat.

## DANS LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DU S.C. QUEL POURRAIT ÊTRE LE RÔLE DE L'IHEDN ?

Renforcer le partenariat Education Nationale/IHEDN/Ministère de la Défense en insistant sur la proposition de modules de formation pour resserrer le lien armée/Nation, découvrir le monde de la Défense Nationale, participer au développement personnel. Ceci serait destiné aux classes de troisième et Seconde au cours de l'année ou en fin d'année scolaire.

Apporter son expertise dans des formes de S.C : Par exemple pour le S.C. à l'étranger par ses associations internationales dédiées et pour le SMA par ses A.R. ultra marine, capables de transmettre des informations de terrain et un retour sur son efficacité.

Conduire une réflexion plus approfondie sur le S.C à l'occasion des thèmes d'études annuels, de conférences et de colloques.

## POUR CONCLURE

Un S.C rénové et plus universaliste, correspondrait bien à la nécessité de mettre en place un dispositif assurant un brassage social et formaliserait l'engagement des jeunes français au service de la nation et de la communauté nationale.

Une question se pose : l'Ambition initiale et généreuse de la loi de donner la possibilité aux jeunes européens et à tous jeunes étrangers résidant régulièrement en France de réaliser un S.C est-elle encore compatible avec la situation financière actuelle ?

Quant aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion tels que l'expérimentation du SMA dans l'hexagone et l'augmentation des places dans les EPIDE, s'ils obtiennent un accueil très favorable ils ne peuvent cependant concerner qu'une petite part de la population des jeunes français.

En dernier lieu il n'a pas été examiné le dispositif des cadets et des préparations militaires qui pourtant correspondent à un engagement personnel significatif, bénéficiant à la nation et contribuant fortement au renforcement du lien avec la société.

# PANORAMA DE L'ASIE DE L'EST

*Par François TOUSSAINT de la REVUE d'ETUDES*

## L'ASIE DE L'EST, CONTINENT DU XXIe SIÈCLE

L'Asie de l'Est est pleinement entrée dans la mondialisation. La Chine ambitionne une place à la hauteur de sa puissance retrouvée ; elle veut étendre son influence sur l'Asie et le Pacifique en dépit du " pivotement " stratégique américain vers ce dernier. Partout, les ruraux migrent vers les villes et les classes moyennes progressent en nombre et en exigences. La consommation privilégie les produits de qualité, en particulier dans le domaine alimentaire, et souvent la haute technologie. Partout, les besoins en énergie se heurtent aux problèmes de la pollution. Le charbon polluant abonde alors que l'électronucléaire fait peur après Fukushima. Les vieilles inimitiés favorisent un regain de nationalisme et de xénophobie qui s'ajoute aux conflits religieux latents.

## L'ASIE DE L'EST EN CHIFFRES

| Pays | Superficie (km²) | Population (millions hab.) | Croissance du PIB | PIB (milliards €) | PIB/Hab (euro) | Indice de développement humain (rang) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Chine** | **9 561 000** | **1 360** | 7,3 % | **8 629,5** | 6 310 | 0,719 (92e) |
| **Hongkong** | 1 045 | 7 | 3,0 % | 243,9 | 33 587 | 0,891 (15e) |
| **Taïwan** | 36 000 | 23,4 | 3,5 % | 421,25 | 17 976 | inconnu |
| **Japon** | 378 000 | 127,3 | 0,9 % | 3 975 | **31 283** | 0,890 (17e) |
| **Corée du Nord** | 121 000 | 24,7 | 1 à 2 % * | 25 * | 936 * | inconnu |
| **Corée du Sud** | 100 000 | 50,2 | 3,7 % | 1 208 | 23 949 | 0,891 (16e) |
| **Viêt-Nam** | 332 000 | 89,7 | 5,5 % | 156,5 | 1 727 | 0,638 (123e) |
| **Laos** | 237 000 | 6,7 | 7,4 % | 9,75 | 1 414 | 0,569 (140e) |
| **Cambodge** | 181 000 | 14,4 | 7,2 % | 14 | 920 | 0,584 (138e) |
| **Myanmar** | 677 000 | 53,3 | **8,5** % | 44 | 1058 | 0,524 (151e) |
| **Thaïlande** | 514 000 | 66,2 | 1 % | 317 | 4 625 | 0,722 (90e) |
| ***France*** | ***552 000*** | ***63,9*** | ***0,4 %*** | ***2 418*** | ***37 820*** | ***0,884 (20e)*** |
| ***États-Unis*** | ***9 629 000*** | ***316,2*** | ***2,2 %*** | ***14 513*** | ***45 565*** | ***0,914 (5e)*** |

**Sources** : *Le Bilan du monde 2015* (euro évalué à 1,20 dollar) – IDH : rapport PNUD 2013 – * *Estimations Banque de Corée du Sud*

## L'ÉCONOMIE RÉSISTE

La Chine, dans l'attente des réformes, montre la fragilité de son économie. Le Japon se montre solide malgré ses déboires. La Corée du Sud, maintient son rang de quinzième économie mondiale. Ces trois pays dominent la région par leurs chercheurs, leurs industries et leurs échanges. Face à une situation économique instable, les consommateurs se montrent prudents. Les classes moyennes se développent, les travailleurs réclament de meilleures conditions de vie et de meilleurs salaires, les industriels délocalisent à nouveau et se tournent vers la robotisation.

Les nécessités du commerce imposent des accords de libre-échange qui, de manière pragmatique, prennent le pas sur les rivalités géopolitiques. En corollaire, à défaut d'une monnaie unique, les accords *swap*, accords bilatéraux entre banques centrales, se multiplient pour faciliter les échanges. Le Partenariat Trans-Pacifique, voulu par les États-Unis, met un peu en veilleuse le projet de zone de libre-échange entre Chine, Japon et Corée du Sud.

Les organisations régionales ou les groupes de puissances se développent : à côté de l'Asean, de l'OCS, des BRICS, apparait, à l'initiative de la Corée du Sud, le MIKTA, alliance de cinq puissances moyennes : Mexique, Indonésie, Corée du Sud, Turquie et Australie. Ces alliances transverses veulent s'opposer aux organisations de la gouvernance mondiale classique : G 20, FMI, Banque mondiale. De leur côté, les BRICS ont constitué l'*Asian Infrasructure Investment Bank* (AIIB), dotée de 100 milliards d'euros.

Les besoins en énergie restent importants même à l'heure d'une économie atone. Les hydrocarbures sont toujours recherchés, le charbon prolifère mais sa pollution commence à inquiéter, le nucléaire est la victime indirecte du tsunami de Fukushima. Les énergies renouvelables se développent mais les infrastructures électriques sont déficientes. Viêt-Nam, Laos, Cambodge, Myanmar et Thaïlande offrent leurs main-

d'œuvres encore bon marché, leurs produits agricoles et leurs sources d'énergie aux « puissances » régionales.

## DE NOUVELLES ÉQUIPES POLITIQUES À LA PEINE

L'évolution des politiques intérieures est partout sous la pression de l'économie. Les nouvelles équipes, en place depuis 2012, sont à la peine. En Chine, le président Xi Jinping a programmé des réformes délicates, elles sont peu appréciées des oligarques qui risquent de perdre leurs rentes de situation ; la lutte contre la corruption fermement menée permet de réduire les oppositions doctrinales. Au Japon, le Premier ministre Shinzo Abe, sans avoir emporté la bataille économique, a obtenu un nouveau mandat pour poursuivre ses réformes et faire sauter le verrou de l'article 9 de la Loi fondamentale qui interdit l'emploi à l'extérieur des forces d'autodéfense maintenant que le Japon est devenu victime du terrorisme djihadiste. En Corée du Sud, la présidente Park Geun-hye n'a pas convaincu à l'intérieur mais s'est montrée habile à l'international, en particulier dans ses rapports avec la Chine, tout en négligeant un peu le Japon. Le pays a été traumatisé par un drame maritime qui a vu la mort de centaines de jeunes par suite de l'incompétence de 'équipage et des secours.

La Corée du Nord alterne comme d'habitude le chaud et le froid avec l'Occident ; avec le Sud, des rencontres se sont déroulées à un haut niveau en 2014 mais les missiles sont toujours agités. En Thaïlande, l'armée a sifflé la fin de la partie en prenant temporairement le pouvoir. La loi martiale devrait aider à ramener les touristes en attendant des élections promises pour 2015. Le Cambodge n'en fini pas de juger les Khmers rouges, du moins ceux que le pouvoir accepte de voir jugés. Au Laos et au Viêt-Nam, perdurent des régimes communistes qui font de leur mieux pour survivre. Au Myanmar, les avancées démocratiques ne sont pas confirmées, la liberté de la presse est limitée et, faute d'un amendement à la Constitution, l'opposante Aung San Suu Kyi, si elle emportait les législatives, ne pourrait pas être élue à la présidence par le Parlement car elle fut mariée à un étranger.

Les manifestations de rue qui s'inspirent du « Printemps arabe » inquiètent : Pékin n'apprécie pas les « parapluies jaunes » de Hongkong, Bangkok redoute les affrontements entre « chemises rouges » et « chemises jaunes » !

## LE PACIFIQUE L'EST-IL ENCORE ?

L'appel au nationalisme permet de mobiliser les populations aux côtés des pouvoirs, souvent en dépit de leurs échecs à l'intérieur des frontières. Les bonnes occasions de soulever les drapeaux nationaux ne manquent pas dans la zone. Les inimitiés et les conflits séculaires nombreux recoupent à l'envi intérêts stratégiques et économiques. Les litiges territoriaux et maritimes ne sont pas tous réglés. La Convention de Montego Bay sur le droit de la mer est d'une application difficile dans les archipels volcaniques. Les zones économiques exclusives (ZEE) des 200 miles sont disputées car elles ouvrent à l'exploitation de potentiels gisements d'hydrocarbures ou permettent le déploiement discret de sous-marins lanceurs d'engins.

La Chine, ayant défini sa frontière terrestre avec la Russie, a une attitude expansionniste au large de ses côtes : elle dispute le rocher Ieodo ou Suya à la Corée du Sud ; conteste la souveraineté du Japon sur les îles Senkaku (en japonais) ou Diaoyu (en chinois) ; en mer de Chine méridionale, revendique et prend pied sur les archipels des Paracel et des Spartly face aux Philippines (à plus de 1 000 km de l'île de Hainan), au Viêt-Nam, à la Malaisie et à Bruneï au large de Bornéo. En 2013, Pékin a même instauré une zone aérienne d'identification (ZAI) en mer de Chine méridionale et qui chevauche la ZAI japonaise face à Okinawa.

Le Japon revendique depuis leur annexion par l'URSS en 1945 les Territoires du Nord (Kouriles du Sud pour les Russes), petites îles situées en mer d'Okhotsk, cédées au Japon par la Russie (traité de Shimoda,

1855) ; il bagarre, par pêcheurs interposés, en mer du Japon avec la Corée du Sud à propos des poissonneux rochers du Liancourt[1] (Takeshima en japonais, Tokdo en coréen). Pour l'instant, seuls les canons à eau, les abordages de bateaux de pêches par des patrouilleurs et des manœuvres aériennes d'intimidation sont utilisées.

## L'ASIE DE L'EST FOURBIT SES ARMES

À la différence de l'Europe, les budgets militaires progressent de 5 % à 10 %. Les priorités vont à surveillance des zones maritimes, à la défense côtière, aux systèmes antimissiles et aux capacités de réactions maritimes ou aériennes. Seule la Chine possède des armes nucléaires intercontinentales ; la Corée du Nord tente de s'en doter ; les capacités d'équipement du Japon et de la Corée du Sud sont inconnues.

Un signal fort est donné par le Japon qui souhaite pouvoir engager ses Forces d'autodéfense hors de ses frontières, surtout depuis l'assassinat de deux otages japonais par l'État islamique ; sa marine, la cinquième flotte mondiale, est largement dotée de moyens nationaux. Même si la conquête militaire de l'île n'est plus au programme de l'Armée populaire chinoise, Taïwan ne relâche pas ses efforts d'équipement tout en réduisant son service national à quatre mois.

Toujours sous un embargo occidental, la Chine développe des moyens militaires nationaux dans les différents secteurs avec la troisième flotte sous-marine du monde, des missiles mer-mer qui menacent les porte-avions américains, la mise en chantier d'un nouveau porte-avion pour 2020, d'un chasseur furtif, d'un avion de transport et des drones. Une agence de surveillance maritime regroupe les moyens des garde-côtes.

Les exportations se développent : le Japon a autorisé ses industriels à exporter leurs productions qui excellent dans plusieurs domaines ; la Corée du Sud, avec toute la gamme des armes, se place au quatrième rang des exportateurs mondiaux ; le Viêt-Nam, ironie de l'histoire, va voir sa surveillance maritime renforcée par des matériels américains !

***Introduction du dossier « L'Asie de l'Est », avril 2015, publié par la Revue d'Etudes***

1. Découverts par le baleinier français Le Liancourt le 27 janvier 1849.

# MARA 2015 : UN DÉFI SOCIAL A NOTRE PORTÉE !

***Entretien avec le général (2S) Didier SIMON, chargé de mission "reconversion", au sujet de la montée en puissance de la Mission d'Aide à la Reconversion de l'ANOCR.***

**Mon général, pourquoi l'ANOCR s'est-elle engagée dans cette mission ?**

Sans revenir sur les raisons globales (*voir dossier complet sur le site de l'ANOCR*), je rappellerai simplement que MARA a été mise sur pied pour nous permettre de répondre aux sollicitations de la plateforme Cap 2C, au travers d'actions communes d'information et d'échanges (*partages d'offres d'emploi, de formation, d'expériences…*). De plus, elle nous facilite la mise en œuvre du partenariat spécifique avec l'association-réseau Implic'Action (*réunions d'information, forums emploi, parrainage…*), en particulier au plan local quand les représentations locales respectives existent.

**Quels sont les objectifs recherchés par cette mission ?**

Tout d'abord, la mission MARA s'inscrit dans la continuité de l'**objectif social** de l'ANOCR (***solidarité et entraide***) au même titre que d'autres actions avec Terre Fraternité ou avec les cellules d'aide aux blessés des armées. Ensuite, elle devrait aussi nous permettre de se faire connaitre autrement de nos camarades d'active et hors institution (***communication***), et ainsi d'optimiser notre image d'association de retraités (***recrutement***). Enfin, cela nous permet de croiser les réseaux de plusieurs associations liées à la Défense, sur un thème qui rassemble, pour mieux peser dans le cadre du dialogue social au sein de l'institution (***représentativité***). Vous le voyez, il y a de vraies opportunités à développer cette mission.

**Pourriez-vous nous présenter globalement la mission MARA ?**

Sans entrer dans le détail, je rappellerai que MARA s'appuie sur deux composants distincts :
– une **plateforme numérique**, avec des espaces d'information, de formation et d'échanges ouverts à tous et d'autres ateliers réservés aux adhérents ANOCR. Un « Wikipédia » de la reconversion…
– des **actions déconcentrées** sur le terrain, par/pour les groupements, en collaboration avec nos partenaires, l'association-réseau Implic'Action, les associations membres de Cap2C et les agences de Défense Mobilité, **chaque fois que possible**[1]… L'objet et l'intérêt de la phase expérimentale devrait nous permettre, entre autres, de lister et de tester les actions possibles au plan local ou régional[2] !

**Quels sont les principes d'action qui vont guider sa mise en œuvre ?**

Initiative d'**opportunité**, MARA privilégie l'**outil numérique** (*plateforme MARA*) et l'**action commune**. **Réaliste** aussi, elle laisse, tant dans son organisation que son mode de fonctionnement, une grande **liberté d'action** aux groupements et aux adhérents, pour tenir compte des spécificités et des capacités de chacun. Enfin, parce que tout le monde ne s'improvise pas spécialiste de la reconversion, MARA propose une aide à la reconversion **adaptée aux capacités et aux ressources des groupements** et de leurs bassins respectifs, s'appuyant sur des méthodes simples, mêlant des échanges numériques interactifs (*plateforme d'échanges MARA*) et des actions de terrain… chaque fois que possible. Par ailleurs, nous sommes aujourd'hui dans une **phase d'expérimentation** de la mission, s'appuyant sur plusieurs groupements aux caractéristiques bien différentes (*présence ou non d'agences de Défense Mobilité, de représentations d'autres associations, de forces militaires…*). A l'issue de cette phase, qui prendra le temps qu'il faudra, la mission MARA sera évaluée, ajustée et validée dans sa forme définitive. Une note d'organisation sera alors diffusée aux groupements, sans idée d'obligation, ni de contrainte.

**Mais, comment va s'organiser la mission entre le niveau national et l'échelon local ?**

C'est une bonne question et c'est pourquoi nous avons besoin d'expérimenter MARA en situation « opérationnelle »…

1. Aujourd'hui, les représentations locales de ces différents partenaires ne sont pas équivalentes…
2. Ne pas prendre ici la notion régionale comme une notion administrative stricto sensu.

L'organisation proposée pour le projet est duale et à deux ou trois niveaux : une chaine **interne**, s'appuyant à la fois sur l'échelon central, un échelon intermédiaire pour la cohérence inter-groupements et sur le réseau national des groupements. Une chaine **externe**, calquée sur l'organisation et le mode de fonctionnement de nos partenaires, du niveau central au plan local[3]…
Au niveau local, il sera demandé à chaque groupement de mettre en place, dans la mesure du possible, un « référent reconversion », chargé de participer au réseau global et de l'animer au plan local. A l'impossible, nul n'est tenu ! Aussi est-il prévu de mettre en place des référents de niveau intermédiaire, afin de piloter le réseau au niveau « supra-groupements » et de conseiller les groupements dans leur montée en puissance (*retour d'expérience et échanges de bonnes pratiques*).

**Bon nombre de nos adhérents ont des contraintes qui limitent leurs disponibilités et leurs possibilités. Alors, que peut-on attendre de nos groupements, de nos adhérents ?**

Il est vrai que certains de nos adhérents sont plus âgés, éloignés de l'emploi depuis longtemps ou empêchés par la maladie ou d'autres raisons tout à fait légitimes. C'est bien en toute connaissance de cause de cette réalité que nous avons décidé de placer la **plateforme numérique au cœur du dispositif**. Outre l'outil de communication qu'elle représente déjà, elle a pour mission de suppléer le manque d'actions de terrain que ne sauraient pas (encore) réaliser nos groupements, pour tout un ensemble de raisons (*effectifs disponibles, partenaires associatifs, autres priorités*…).

Maintenant je sais, pour le vivre au quotidien dans mes activités professionnelles et associatives, que ce sont les actions de terrain qui sont les plus appréciées de nos camarades d'active. Alors, je pense qu'il faut laisser le temps au temps et je vais continuer à expliquer, rassurer et convaincre que MARA n'est qu'une mission d'**aide** à la reconversion (*et non une mission reconversion*) et que chacun y apportera ce qu'il peut, ce qu'il veut ! Aujourd'hui, donner le simple lien vers la plateforme numérique Mara suffit pour en parler et, s'il le faut, le niveau central prendra le relais…

3. Chaque fois que des représentations locales existent (Implic'Action continue sa structuration locale).

**Cette mission semble plus relever du rôle de l'institution que des associations. Ne risque t'on pas de faire double-emploi avec les structures de Défense Mobilité ?**

Absolument pas ! **Défense Mobilité**, avec ses différents services, sa mission de reconversion des officiers (MRO) et son réseau d'agences régionales et d'antennes locales, **reste le maitre d'œuvre de la reconversion** institutionnelle. D'ailleurs, bon nombre d'associations ont des liens avec Défense Mobilité : une convention de partenariat pour Implic'Action, signée en 2014, ou encore des réunions semestrielles de coordination entre Cap 2C et la MRO. Je connais bien le réseau des agences de Défense Mobilité et je peux témoigner du professionnalisme, de la disponibilité et de l'engagement des conseillers des antennes dans leur travail quotidien au profit de leurs administrés, malgré des effectifs comptés et les contraintes actuelles.

En fait, il s'agit simplement de **compléter**, voire de faciliter leurs actions, **en amont** pendant la phase de réflexion où chacun tente d'imaginer son propre destin, de l'autre coté du « sas », et **en aval**, dans la phase de mise en œuvre du projet de reconversion, en apportant des réseaux et des expériences complémentaires aux candidats… comme aux conseillers. Très modestement, si notre association, au travers de MARA, réussissait à mettre en place un réseau de parrains[4] et de marraines au profit des agences de Défense Mobilité, elle aura atteint ses objectifs...

**Et en guise de conclusion, que souhaiteriez-vous ajouter ?**

Que les présidents de groupements n'hésitent pas à prendre contact **directement** avec moi, pour me poser leurs questions ou me parler de leurs possibilités (*profil d'un possible référent*) et autres contraintes. Nous sommes là, avec Claude GRADIT et Jacky SIMONET, pour les aider à imaginer des solutions locales et les conseiller chaque fois que possible.

Je note d'ailleurs que plusieurs présidents ont trouvé leurs référents reconversion et je les en félicite. C'est stimulant pour nous, c'est prometteur pour nos camarades d'active, candidats au départ[5].

4. Voir l'atelier dédié au parrainage sur la plateforme Mara (http://mara.mesepi.fr/course/view.php?id=10).
5. MARA s'adresse naturellement à nos camarades officiers, mais elle peut aussi servir aux autres catégories de personnel de la Défense, chaque fois que nécessaire, et aux familles de nos adhérents si besoin.

# QUESTIONNEMENT

## GUERRE OU PAS GUERRE ?

*Par les généraux (2s) D. VALERY et J.-J. CAHUET*

Déjà en septembre 2014, après l'assassinat d'Hervé Gourdel en Kabylie, le Président de la République déclarait à la tribune des Nations Unies que la France était en guerre contre le terrorisme. Certes, cette guerre se déroulait hors du sol national. Mais, après les évènements de janvier 2015, le Premier ministre proclamait que « la France est en guerre ». Cette fois-ci, nul ne pouvait nier que le sol national était et reste l'un des théâtres de cette guerre.

Cette situation appelle des réactions immédiates et vigoureuses, d'autant plus que les spécialistes s'accordent à considérer comme probable le renouvellement d'actions terroristes et peut-être de plus grande ampleur, éventualité que vient d'illustrer la tentative déjouée d'attentat contre une église catholique de Villejuif.

Le traitement des évènements du début janvier rappelle que les crises intérieures mobilisent d'emblée la plus grande partie des moyens des forces de l'ordre et qu'il faut alors assez vite recourir aux forces armées. Ce qui fut fait avec la réquisition des 10000 hommes que le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale avait fixés aux armées comme contribution maximale à fournir aux forces de l'ordre. On a noté que ces moyens ont été engagés sans que l'on dispose de capacité de relève ni de capacité de montée en puissance, ce qui montre notre impuissance actuelle à faire durablement face à une situation au moins aussi grave que celle que l'on vient de connaître.

Il a toujours été reconnu que les crises intérieures qui mettent en cause la vie de la Nation, perturbent le fonctionnement des services publics et sapent la confiance de la population peuvent atteindre une ampleur pouvant conduire à la mise en œuvre d'états d'exception, états d'urgence ou états de siège. De telles situations imposent au pouvoir politique non seulement de restaurer le maintien de l'ordre mais aussi d'assurer un éventail de missions plus vaste allant de l'action militaire à l'assistance à la population. Ces missions étaient naguère dévolues à une défense du territoire incombant aux armées et reposant sur des moyens, une structure de commandement, une organisation civilo-militaire territoriale et des entraînements réguliers.

Aujourd'hui, l'armée de terre n'a plus de responsabilité propre en défense du territoire ; elle est seulement tenue de fournir aux forces de l'ordre un complément d'effectifs pouvant aller jusqu'à 10 000 hommes ; effectif improvisé par le dernier Livre blanc dont les auteurs, alors même qu'ils plaçaient la menace terroriste « au premier rang des menaces les plus probables », ne se sont pas senti tenus d'approfondir le rôle que les armées auraient à jouer en défense du territoire !

Ce choix de dessaisir l'armée de terre de la défense du territoire n'a pas fait l'objet d'une modification des missions globales des armées mais s'est traduit par une succession d'amputations, habilement distillées, des moyens qui étaient consacrés à cette mission, ce qui laisse supposer que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas perçu l'importance de l'opération et qu'ils gardent toujours l'image - aujourd'hui bien écornée - d'une armée « recours ultime de la Nation ».

Les attentats de janvier posent deux problèmes, celui de la restauration des capacités

de défense de la population et celui de la nécessaire reconstruction de la cohésion nationale.

Leur importance pour le pays interdit qu'ils soient traités de façon superficielle. Ceux qui ont en charge la défense de notre pays ne peuvent s'en tenir à des mesures d'opportunité certes positives mais d'impact limité, comme cela semble se dessiner. L'élan d'unité nationale du 11 janvier leur fait obligation de s'attaquer sans délai à la résolution du fond de ces deux problèmes.

Une adaptation de notre défense semble être envisagée. Il faut s'en réjouir mais noter aussi qu'elle ne doit pas se limiter à la seule défense du territoire.

En effet, on ne peut ignorer ni sous-estimer l'évolution préoccupante de la conjoncture internationale, avec des perspectives de déstabilisations nombreuses et une multiplication des déchainements de violence ; aussi ne peut-on écarter que la sauvegarde de notre population, de nos intérêts et de nos valeurs exige, un jour, le recours à des engagements opérationnels de haut niveau au sol, voire sur mer.

Les armées françaises montrent dans leurs opérations extérieures un savoir faire et une réactivité exemplaires, mais ces atouts s'expriment aujourd'hui dans des engagements de faible ampleur ; il faut désormais doter notre pays d'une puissance militaire et d'une autonomie de décision et d'action correspondant à ces défis plus exigeants.

L'actualisation urgente de notre politique de défense devra donc répondre à la double nécessité de défense du territoire d'une part et de remontée en puissance de nos capacités d'engagement à haut niveau d'autre part ; ces dernières imposent un double effort de renforcement des capacités nationales, notamment au bénéfice de l'armée de terre, et de lancement sans délai d'une coopération concrète avec les autres nations de l'Union européenne qui partagent le même souci de garder la maîtrise de leur destin. La proposition de création progressive d'une véritable force armée européenne présentée par le Président de la Commission européenne, Monsieur Jean-Claude Junker, ne doit pas être prise à la légère mais au contraire être exploitée et concrétisée par les pays membres de l'Union en se fondant sur les ouvertures apportées par le traité de Lisbonne.

Devant l'urgence de passer désormais aux actes, il ne paraît pas inutile de rappeler que les prétextes d'impossibilité financière, souvent avancés pour justifier l'immobilisme, ne sont pas recevables, car les enjeux en cause apparaissent incontestablement prioritaires dans la hiérarchie des investissements de l'Etat et les ressources qui doivent leur être consacrées passent avant beaucoup d'autres postes de dépenses et notamment les divers gaspillages dénoncés par la Cour des Comptes et aussi la multitude des dépenses de confort et de complaisance qui irriguent notre société.

Ces nouvelles orientations à donner à notre défense seront au cœur de la révision annoncée de la loi de programmation militaire et constitueront vraisemblablement l'un des thèmes majeurs de la prochaine campagne présidentielle.

## RÉPONSE

***Par M. Michel GAY de l'ANOCR de SAVOIE***

***Référence : Bulletin ANOCR n° 460 janvier 2015, dossier d'actualité « Le syndicalisme dans les armées, une avancée sociale ou un danger ? »***

*Tout en étant d'accord avec les conclusions de l'article du Gal Chauvancy, je voudrais vous apporter l'éclairage suivant issu d'une expérience unique (je crois), notamment en réaction à la déclaration de Frédéric Mathieu de la CGT : « Les militaires sont des salariés comme les autres ». NON.*

*Il y a quelques années, alors que j'étais militaire d'active (LCL), j'avais envisagé de travailler à temps partiel pour des raisons personnelles, comme cela se pratique dans d'autres armées européennes.*

*J'ai donc fait une demande officielle qui est remontée au Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) par la voie hiérarchique. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu la réponse suivante que j'ai trouvée parfaite dans sa formulation :*

*« Un civil reçoit un salaire qui est le prix du travail. Un militaire perçoit une solde qui est le prix du sang, et le sang ne se partage pas. Un militaire est soldé non pas pour le travail accompli mais pour être disponible et obéir, y compris au péril de sa vie ».*

*Cette réponse limpide répondait exactement à ma question et, bien plus, elle révélait précisément pour moi le statut de militaire (dont les fondements doivent encore reposer principalement sur des textes datant de Napoléon).*

*En effet, lorsque je demandais à mon entourage pourquoi un militaire percevait « une solde » et non un salaire, personne n'était capable de m'apporter une réponse.*

*Un chef d'entreprise n'a pas le droit de mettre en péril la vie de ses salariés, alors qu'un chef militaire le peut dans le cadre de la mission de défense des intérêts de la France que l'Etat lui a confiée.*

*Un salarié peut recourir à un droit de retrait en cas de danger, alors qu'un militaire ne le peut pas. Il est préparé à affronter le danger, y compris à tuer, au péril de sa propre vie. C'est même son devoir, si sa hiérarchie le lui ordonne.*

*J'ai bien entendu abandonné ma demande de « travail à temps partiel ».*

*Je « perçois » aujourd'hui une « pension » pour service rendu à l'Etat après une « carrière militaire » de 25 ans, et non une « retraite » en compensation d'un travail fourni.*

*Cordialement.*

**« Face à la difficulté de choix et aux diverses interrogations auxquelles sont confrontées les familles lors de la recherche d'une maison de retraite pour leurs proches (besoin qui ira en augmentant) l'ANOCR se propose d'être un guide pour vous aider à choisir la structure la mieux adaptée à votre situation personnelle »**

**contact : anocr@orange.fr**

# Brèves de la Défense

*Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné*

## POINTS DE SITUATION

### CHAMMAL

L'opération lancée depuis le 19 septembre 2014, à la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, mobilise 3 200 militaires.

Elle assure un soutien aérien aux forces irakiennes dans la lutte contre le groupe terroriste autoproclamé Daech. Par exemple dans la semaine du 12 avril, la force Chammal a réalisé 51 sorties, dont 12 ont abouti à des frappes, dans les régions de Ramadi, Baiji, et Sinjar. Dix-sept objectifs ont ainsi été neutralisés, incluant des positions de tir, check points, postes de combat, véhicules, bâtiments et à l'encontre de combattants du groupe Daech. Deux autres frappes ont aussi été effectuées sur des combattants dans la région Karmah.

Depuis la mer, le porte-avions Charles de Gaulle a assuré du 12 au 16 avril la permanence aéronavale de la coalition, permettant au porte-avions USS Theodore Roosevelt de prendre, hors du golfe, la relève de l'USS Carl Vinson qui est rentré à son port de base.

### SANGARIS

La MINUSCA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine) poursuit ses actions visant à améliorer la situation sécuritaire dans le pays. Epaulée par la force Sangaris qui du 9 au 15 avril a appuyé les forces de sécurité intérieures dans une opération visant à accentuer la pression sur les coupeurs de route entre Sibut et Bangui.

Environ 1 700 militaires français sont actuellement déployés dans l'opération Sangaris, aux côtés des 9 500 hommes de la MINUSCA.

Dans ce cadre les sapeurs du 3e Régiment du génie effectuent des fouilles dans le marché Central de Bambari, avant l'ouverture au public. Objectif : repérer d'éventuelles munitions explosives.

Au cœur de la ville, le marché central est un lieu fréquenté par toutes les communautés. Il représente un espace de réconciliation pour les autorités locales et pour les habitants. Afin de protéger la population, le GTIA Turco et les éléments congolais de la MINUSCA déployés à Bambari, mènent quotidiennement des patrouilles dans la ville et ses abords, afin de sécuriser la zone et de reconnaître les points sensibles.

### BARKHANE

L'opération conduite par les armées françaises repose sur une approche stratégique et sur une logique de partenariat avec les principaux pays de la bande sahélo-saharienne (BSS) : Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina-Faso regroupés dans le cadre institutionnel « G5 Sahel »,

L'opération se caractérise par la fusion et de partage de moyens qui jusqu'alors étaient dévolus à des opérations distinctes (l'opération Serval au Mali, déclenchée en 2013 et l'opération Epervier au Tchad, déclenchée en 1986). Il reste que la présence des forces françaises est maintenue au Mali comme au Tchad, mais que les moyens présents dans ces pays sont désormais mutualisés et les zones d'engagement étendues à l'ensemble de la BSS.

L'opération Barkhane regroupe 3 000 militaires, une vingtaine d'hélicoptères, 200 véhicules de logistique, 200 blindés, 6 avions de chasse, 3 drones et une dizaine d'avions

de transport. Elle est commandée par un officier général depuis un poste de commandement stationné à N'Djamena, au Tchad (poste de commandement interarmées de théâtre ou PCIAT).

Dans le cadre de ses missions, elle a mené en avril :

Trois opérations dans la bande sahélo-saharienne :

- Au nord de Tessalit quinze points stratégiques ont été contrôlés dans une zone de 5 000 km2, permettant de confirmer l'absence de nouvelles caches sur ces points.

- Dans le Tigharghar, au Nord du Mali, une autre opération a été menée afin de poursuivre la pression exercée sur les groupes armés terroristes, suite aux opérations conduites au mois de mars. Utilisant principalement le vecteur aérien, cette opération a permis la destruction de quatre caches et d'un camp d'entraînement.

- Dans la région des « trois frontières » au Nord du Niger, elle a mené une opération de reconnaissance offensive, engagée par une opération aéroportée sur la passe de Salvador. Les 90 parachutistes infiltrés ont été rejoints par une cinquantaine de militaires français, ainsi qu'une trentaine de militaires nigériens en provenance de la base avancée de Madama. Plusieurs plots logistiques ont été découverts et trois individus capturés par les forces armées nigériennes.

## L'OPÉRATION FRONTEX

Face à la tragédie de la situation humanitaire en Méditerranée, le conseil européen a décidé de renforcer la présence de l' Union européenne en mer.

La France a mis à la disposition de celle-ci l'aviso Commandant Birot qui a rejoint la zone de l'opération Triton (*) où il patrouille dans un secteur s'étendant du sud de la Sicile au sud de l'Italie. Auparavant, l'aviso avait rejoint le port italien de Brindisi dans la journée du samedi 25 avril, où l'équipage avait embarqué du matériel médical et sanitaire du Service de santé des armées (SSA), acheminé depuis la France par un avion de la Marine nationale.

(*) L'opération Triton a été confiée à FRONTEX, elle est supervisée par les autorités italiennes à charge de patrouiller près des côtes sur une zone comprenant le sud de la Sicile et le sud de l'Italie.

## QU'EST FRONTEX ?

Créée par le Conseil en 2004, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (FRONTEX) est opérationnelle depuis le 1er mai 2005. Elle vise à coordonner entre les Etats membres les opérations en matière de gestion des frontières extérieures.

Outre sa responsabilité en matière de formation, d'analyse des risques et de recherche technologique, les principales missions de FRONTEX consistent à apporter une assistance technique et opérationnelle aux Etats membres en matière de gestion des frontières extérieures et à leur fournir l'appui nécessaire pour organiser des opérations de retour conjointes. De plus, l'agence met à la disposition des Etats membres une force de réaction rapide composée d'un vivier de gardes-frontières européens, dont le déploiement peut intervenir en cas de crise.

## EBOLA

Depuis le 3 avril, dans le cadre de la lutte contre Ebola, les sorties de patients du Centre de Traitement de Soignants (CTS) de Conakry en Guinée se succèdent. Huit patients sont ainsi sortis guéris du CTS.

Ce centre engage depuis le 14 janvier plus de 120 militaires, dont 70 proviennent du service de santé des armées (SSA) et du régiment médical de la Valbonne et 25 du 2e régiment de Dragons de Fontevraud dont la spécialité est l'intervention face aux dangers nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Une trentaine de militaires sont dédiés au commandement et au soutien logistique de ce centre.

Les patients sont pris en charge par les équipes médicales et paramédicales du service de santé des armées (SSA). Celle-ci se caractérise par un suivi individuel de chaque patient. Un traitement antiviral Favipiravir et des traitements symptomatiques sont administrés en fonction des résultats des différentes analyses biologiques réalisées par le personnel du laboratoire du CTS. Le personnel s'occupe aussi de l'aspect psychologique du processus de guérison.,

Depuis le 23 janvier, 37 soignants ont été pris en charge au CTS dont 22 contaminés par le virus Ebola, 6 décès sont à déplorer, 15 patients sont sortis guéris et deviennent alors des ambassadeurs auprès de leurs confrères et de leur entourage pour expliquer les bonnes procédures de biosécurité et pour lutter contre les réticences persistantes.

## LANCEMENT DE LA RÉALISATION DU SYSTÈME CERES

La direction générale de l'armement (DGA) vient de notifier la première phase de réalisation du système CERES (capacité ROEM spatiale) à Airbus Defence and Space et à son co-traitant Thales.

Ce système spatial de recueil de renseignement électromagnétique permettra à la France de collecter à l'horizon 2020, sans contrainte juridique de survol et en tout temps, du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) sur des zones inaccessibles par les capteurs de surface. Le budget couvrant la réalisation et la mise en orbite de CERES est de l'ordre de 450 M€. Cette nouvelle étape du programme permet de lancer la réalisation des trois satellites et du segment sol utilisateur.

Le développement de CERES bénéficie des avancées technologiques effectuées au cours des dix dernières années avec les démonstrateurs technologiques Elisa et Essaim.

Avec CERES, la France conforte sa place parmi les rares pays maîtrisant le recueil de ROEM depuis l'Espace et de leader européen en ce domaine.

La maîtrise d'ouvrage du programme CERES est assurée par la DGA. Le CNES agit en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'acquisition du segment sol de contrôle et des services de lancement.

## PROGRAMME SCORPION : RÉNOVATION DU CHAR LECLERC

La direction générale de l'armement (DGA) a notifié à la société Nexter Systems le marché de rénovation du char Leclerc. Cette commande constitue la troisième opération lancée par le ministère de la Défense dans le cadre du programme Scorpion destiné à moderniser les forces de contact de l'armée de terre.

D'un montant d'environ 330 M€, le contrat prévoit la livraison à partir de 2020 de 200 chars « Leclerc rénové » et de 18 dépanneurs de char « DCL rénové ».

Les travaux de rénovation prévus permettront au Leclerc d'exploiter, au mieux, sa puissance de feu et sa mobilité au sein des futurs groupements tactiques interarmes (GTIA) de type « Scorpion ». Grâce au développement d'interfaces spécifiques pour le nouveau système de radio tactique « Contact » et le système d'information et de commandement Scorpion (SICS) il pourra collaborer efficacement en réseau avec toutes les composantes des futurs GTIA « Scorpion ». Par ailleurs, la mise à niveau de sa protection, à travers le développement de kits de blindage spécifiques, permettra au char Leclerc de mieux faire face à l'évolution des menaces, en particulier de types engins explosifs improvisés.

Char de 3e génération d'un haut degré d'automatisation et d'aide au diagnostic, le char Leclerc confère, actuellement, aux forces terrestres françaises la capacité « d'entrée en premier » dans le cadre d'une coalition internationale. L'opération de rénovation lancée vise à maintenir cette capacité au-delà de 2040.

## LES OFFICIERS STAGIAIRES DE L'ECOLE DE GUERRE À LA TÊTE D'UNE « COALITION »

En se rendant à l'Ecole militaire le 30 mars 2015, le Chef d'Etat-major des armées s'est trouvé plongé au sein du « Quartier général » d'une force de circonstance constituée par les officiers stagiaires de la 22e promotion de l'Ecole de Guerre (EdG) qui conduisaient l'exercice Coalition 2015.

Organisé chaque année, « Coalition » met essentiellement l'accent sur le niveau opérationnel (celui d'un théâtre d'une opération, comme par exemple le Sahel) et son interaction avec le commandement stratégique, dans un cadre international. Pendant quatre semaines, du 9 mars au 3 avril, les stagiaires ont simulé des séquences de planification et de conduite alors que deux coalitions s'opposaient, tout en intégrant cette année un scénario de lutte contre la piraterie.

L'exercice rassemble en phase de conduite près de 600 « acteurs » :

– 280 officiers stagiaires, dont un tiers d'étrangers provenant de 63 pays, issus de la promotion 2015 de l'Ecole de Guerre et 35 cadres ;

– 35 officiers stagiaires de 21 écoles de guerres étrangères ;

– 200 étudiants civils ;

– 40 mentors civils et militaires ;

L'exercice associe de jeunes officiers et des étudiants en formation dans les domaines des relations internationales ou des médias (Science-Po, Université Américaine de Paris, instituts de politique et de sécurité CEDS et CPSG et école de journalisme), afin de donner le réalisme politico-militaire et médiatique nécessaire. Il est préparé et dirigé par des officiers généraux ayant occupé, récemment, de hautes responsabilités dans le domaine de la conduite des opérations. Tout au long des quatre semaines, les officiers stagiaires de l'Ecole de guerre sont par ailleurs encadrés par des officiers supérieurs qui ont réellement occupé des responsabilités similaires à celles qu'ils occupent dans le cadre de « Coalition ».

## L'OSCE (ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE) INSPECTE LES SITES MILITAIRES MONT-DE-MARSAN ET DE TARBES

Organisée par les ministères de la Défense et des Affaires étrangères et du développement international, une visite d'inspection, réalisée par 33 délégués de 21 pays membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), a eu lieu sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan et au 1er régiment de hussards parachutistes, à Tarbes, du 13 au 17 avril.

Cette visite s'effectue conformément au document de Vienne (*) de 2011 de l'OSCE, qui a pour but de mettre en œuvre des mesures de confiance et de sécurité entre les pays participants. Les délégués ont ainsi pu observer les militaires français dans leurs activités quotidiennes, ainsi que tous les types de matériel présents sur les sites, dont le Rafale, le Véhicule haute mobilité (sur le camp de Ger) et les différents moyens d'entraînement.

Cette inspection souligne l'intérêt que la France accorde au maintien d'un système qui contribue à la sécurité et à la stabilité du continent. Elle a aussi permis de constater le rôle de la France dans la maîtrise des armements conventionnels, ainsi que sa volonté de faire preuve d'une totale transparence dans l'application des accords internationaux en la matière.

Dans le cadre du document de Vienne, chaque État participant doté d'unités aériennes de combat doit organiser au moins une visite de base et une autre d'installation militaire par période de cinq ans. De plus, chaque État participant qui déploie un nouveau type de système d'armes et d'équipement d'importance majeure doit organiser une démonstration de ce matériel.

(*) Le document de Vienne a pour objet d'assurer la transparence militaire pendant 20 ans

## LE CENTRE DE RENSEIGNEMENT OPÉRATIONNEL DE LA GENDARMERIE DE L'AIR

Mercredi 8 avril 2015, le général Michel Pattin, directeur des opérations et de l'emploi de la gendarmerie nationale, et le général Antoine Creux, major général de l'armée de l'air ont inauguré le centre de renseignement opérationnel de la gendarmerie de l'air (CROGAIR).

À cette occasion, le général Michel Pattin s'est félicité de voir la gendarmerie de l'air s'intégrer parfaitement dans un dispositif où la recherche et l'exploitation du renseignement sont une priorité. Le général Creux a, pour sa part, salué cette initiative venant compléter de façon pertinente, le plan Unis pour « Faire Face » de l'armée de l'air.

Lancé en 2013, le plan stratégique Air Unis pour "Faire Face" fixe un cadre et des objectifs pour les années à venir. Il rassemble les aviateurs quels que soient leur unité d'appartenance, leur grade, leur fonction, leur spécialité, autour d'un même dessein.

# Brèves Sociales

*Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné*

## UN FRANÇAIS SUR DEUX NE CONNAÎT PAS L'APA SELON UNE ÉTUDE DE LA DRESS

Selon le baromètre annuel de la Dress, il ressort que certaines prestations ne sont pas très connues. Comme l'allocation personnalisée d'autonomie (52 %) des personnes âgées et de l'aide pour l'acquisition d'une complémentaire santé (32 %)

L'APA est davantage connue par les ménages les plus aisés que par ceux plus modestes, et sa notoriété augmente avec l'âge.

Seulement trois Français sur dix ont entendu parler de l'aide à la complémentaire santé. Cette aide permet pourtant à des ménages modestes de recevoir un « chèque santé » pour participer au financement de leur assurance maladie complémentaire. Elle permet, également, de bénéficier de tarifs médicaux sans dépassement d'honoraires et de la dispense d'avance de frais sur la partie prise en charge par l'assurance maladie.

On trouvera sur le site **Service-public.fr** les démarches à effectuer en vu d'obtenir, éventuellement, l'obtention de l'aide à une couverture santé. Et, également, les dispositions régissant l'APA, entre autres, un panorama des aides accordés par les conseils généraux en charge de cette prestation.

## VIVRE CHEZ SOI LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Ceci nécessite, le plus souvent, d'aménager son logement. L'Anah (Agence nationale d'amélioration de l'habitat) vient d'éditer un guide à cet effet.

Pièce par pièce l'intéressé est guidé dans les choix à faire. Les idées d'aménagement sont décrites, simplement, avec les conseils d'un ergothérapeute, illustrées par des exemples et des fiches travaux sont présentées avec des repères de coûts.

Par ailleurs, le guide rappelle que sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles, il donne la liste des organismes qui peuvent accompagner les personnes, qui le souhaitent, en fonction de leur situation financière.

Le guide peut être téléchargé sur le site de l'Anah.

## SERVICES À LA PERSONNE : NOUVELLES OBLIGATIONS D'INFORMATION SUR LES PRIX À PARTIR DE JUILLET 2015

Suivant l'arrêté du 17 mars 2015 (JORF n°0071 du 25 mars 2015 page 5432) les prestataires de service à la personne doivent à compter du 1er juillet 2015, qu'il s'agisse : d'un entrepreneur individuel, d'une personne morale de droit privé ou de droit public, délivrer toute information sur le prix, exprimé à la fois en hors taxes et toutes taxes comprises (TTC). Il conviendra :

– de détailler les éventuels frais annexes (frais de dossier, frais de gestion ou frais de déplacement),

– d'indiquer le prix horaire, ou le prix forfaitaire, de chaque prestation proposée,

– de mentionner un éventuel avantage fiscal ou social de façon clairement défini, détaché du prix et exprimé dans une police de caractère d'imprimerie de taille inférieure à celle de l'information sur le prix.

Un devis préalable, gratuit et personnalisé est obligatoire à partir de 100 € TTC par mois, en dessous de ce prix, il doit être fourni à la demande du client. Un exemplaire du devis est conservé par le professionnel pendant une durée minimale d'un an.

Le prestataire de service doit afficher de façon visible et lisible dans les lieux de vente et sur les offres de services proposées à distance la phrase : « Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande ».

## EN CAS DE DÉCÈS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

Dans ce cas le contrat de travail qui le lié au salarié qu'il employait à son domicile est en principe rompu.

Dorénavant, aux termes de la loi n° 2015-177 du 16 février 2015, les actes liés à la rupture du contrat tels que : paiement des salaires et d'indemnités, remise des documents de fin de contrat peuvent être réalisés par les héritiers du défunt sans que ceci emporte leur acceptation de la succession. Cela permet aux héritiers d'écarter les risques d'une acceptation tacite de la succession.

Facilité l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un grave problème de santé

En ce sens, des dispositions pratiques doivent être intégrées dans un délai de trois mois à la convention Aeras (« Assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé ») signée par les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles de la banque, de l'assurance et de la mutualité et les associations de malades et de consommateurs.

Sont concernées les personnes atteintes :

– d'un cancer survenu avant l'âge de 15 ans, 5 ans après la date de fin du traitement (sans déclaration spécifique à effectuer auprès de l'assureur) ;

– pour toutes les pathologies cancéreuses 15 ans après la date de fin du traitement (sans déclaration spécifique à effectuer auprès de l'assureur).

Par ailleurs, une grille de référence permettra d'assurer, au tarif normal, des personnes ayant contracté certains cancers, dès lors que la date de fin du protocole thérapeutique a cessé depuis un certain nombre d'années, inférieur à 15 ans.

En cas de litige, la personne concernée a une voie de recours auprès de la commission de médiation Aeras.

La convention Aeras, notamment le montant plafond du prêt à la consommation et les modalités de recours sont disponibles sur le site de l'Aeras.

Stationnement gratuit pour les personnes handicapées.

Des dispositions (loi n° 2015-300 du 18 mars 2015) visant à faciliter le stationnement gratuit des personnes handicapées ont été publiées au Journal officiel du jeudi 19 mars

2015, elles étaient applicables à compter du 18 mai 2015.

En l'occurrence, les personnes handicapées munies d'une carte de stationnement (ou les personnes les accompagnant) peuvent utiliser gratuitement, et sans limitation de durée, **toutes les places de stationnement ouvertes au public.** Néanmoins, les autorités compétentes en matière de stationnement pourront fixer une durée maximale de stationnement, sous réserve que celle-ci ne soit pas inférieure à douze heures.

Les mêmes autorités peuvent également prévoir que pour les parcs de stationnement, disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les titulaires de cette carte seront soumis au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

## RÉFORME DES TUTELLES

Tutelles, testaments, petites successions, contrats, communication électronique, statut de l'animal... La loi relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures a été publiée au Journal officiel du mardi 17 février 2015.

Cette loi prévoit, notamment, l'aménagement de la protection juridique des majeurs et la possibilité pour le juge de prononcer une mesure de tutelle pour une durée maximale de 10 ans (contre 5 ans auparavant). Dans le cas d'un renouvellement ou d'une révision d'une mesure existante, le juge pourra fixer une durée plus longue sans cependant dépasser 20 ans.

Ceci, si l'altération des facultés personnelles de l'intéressé ne semble pas pouvoir évoluer vers une amélioration, selon les données acquises de la science.

## FISCALITÉ DES NON-RÉSIDENTS

Le 26 février, la Cour de Justice de l'Union Européenne a déclaré dans l'affaire C-623/13 Ministre de l'Économie et des Finances/ Gérard de Ruyter, que « les revenus du patrimoine des résidents français qui travaillaient dans un autre État membre ne peuvent pas être soumis aux contributions sociales françaises. Ceci n'étant pas subordonnée à l'exercice d'une activité professionnelle et s'appliquant donc indépendamment de l'origine des revenus perçus par la personne concernée.

Dans un arrêt du 17 février 2015 le Conseil d'Etat s'est aligné sur la décision de la CJE.

Les arrêts de la CJE et du Conseil d'Etat sont disponibles sur le site de l'ANOCR.

## Sites ou blogs à consulter

Ceux de :

l'**ANOCR** pour suivre l'actualité de l'association : http://www.anocr.com

**Blog du général CHAUVANCY** pour observer l'actualité du monde militaire à travers l'œil d'un spécialiste : http://chauvancy.blog.lemonde.fr

**THEATRUM BELLI** pour l'actualité militaire française et internationale : http://theatrum-belli.org

**EDITIONS LAVAUZELLE** pour suivre la parution des nombreux ouvrages que fait paraître notre éditeur : http://www.lavauzelle.com
http://www.lavauzelle.com/keops/edition
et facebook : http://urlz.fr/1Ynp

# Bibliographie

## OPÉRATION SERVAL Notes de guerre, Mali 2013

### Par le général BARRERA

Début janvier 2013, le nord du Mali subit depuis un an l'occupation d'une coalition de groupes terroristes de diverses obédiences, qui menacent maintenant Bamako et le sud du pays. François Hollande lance alors l'opération Serval. Quelque cinq mille hommes sont ainsi envoyés en urgence au Mali pour l'aider à se libérer. À la tête des forces terrestres, l'auteur de ces « notes de guerre », le général Bernard Barrera.

Avec un réel talent de conteur et une profonde humanité, il restitue « sans fard ni bluff » toutes les difficultés rencontrées, qu'elles soient liées à la nature de l'ennemi, au terrain d'intervention, immense et désertique, à l'éloignement de la France, à la complexité logistique d'une opération interarmes, la plus importante depuis la guerre d'Algérie. Son récit, captivant, nous décrit avec précision la préparation de l'opération et son déroulement presque heure par heure. Un livre de soldat qui se lit comme un roman d'aventures. Un témoignage pour l'histoire.

Après Saint-Cyr, Bernard Barrera connaît la Guerre froide avant de servir sur plusieurs théâtres, dans les Balkans (Bosnie, Kosovo) et en Afrique (Tchad, Côte d'Ivoire). Général en 2011, il rejoint le Mali sans préavis en janvier 2013 pour commander victorieusement la brigade Serval. Il travaille aujourd'hui à la direction de la communication du ministère de la Défense.

*Préface du général Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées.*

**Editions du Seuil** - 25 bd Romain-Rolland - 75014 PARIS.

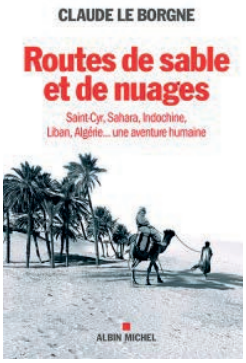


## ROUTES DE SABLE ET DE NUAGES

### Par le général Claude Le Borgne

Sans jamais compromettre ni sa vocation de soldat ni son honneur d'homme et de chrétien, le général Claude Le Borgne a servi quarante ans dans l'armée française. Sahara, Indochine, Liban, Algérie… c'est à une vie certes trépidante que ces mémoires nous convient mais davantage encore : au récit émouvant d'une aventure humaine. Claude Le Borgne nous parle de son enfance, de son adolescence, de sa vie, « celle d'un Candide breton au cœur d'un siècle de fer ». Ainsi, suit-on avec une nostalgie douce-amère le récit de ces années faites de grandes joies et de profondes tristesses, de changements radicaux de société et d'espoirs parfois déçus. Dans ce livre à la joie communicative, Claude Le Borgne apparaît, à 94 ans, comme un grand témoin de son temps.

Une grande carrière militaire a amené le général Le Borgne à vivre de longues années parmi les nomades sahariens. Le métier des armes et la familiarité du désert l'ont porté, comme il le dit, à « de joyeuses méditations ».

Auteur d'une dizaine d'essais et de romans, il est auditeur de l'IHEDN nationale et membre de l'Académie des sciences d'outre-mer.

**Editions Albin Michel**

## « LE GÉNÉRAL ALAIN LE RAY »

### Par le général Serge DOUCERET

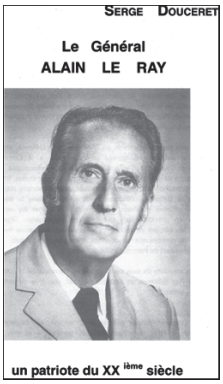


Dans son livre consacré au Général LE RAY (1910-2007), le général (2S) DOUCERET trace le portrait d'un fantassin, grand résistant (évadé de COLDITZ, chef militaire du VERCORS, puis chef départemental FFI de l'Isère), qui servit également au ministère de la Défense, en Indochine, en Algérie, puis comme attaché de défense en Allemagne, avant de commander la 7e Division mécanisée et de terminer sa carrière comme inspecteur général de la défense opérationnelle du territoire. Par la suite, il s'engagera au sein du mouvement associatif et présidera « L'Epaulette », association qui regroupe les officiers de recrutement semi direct.

Cet ouvrage ne retrace que sommairement les combats du général LE RAY (qui ont été relatés dans bien d'autres ouvrages) et s'attache surtout à cerner sa personnalité de soldat, de chef et de patriote. A travers la biographie d'un grand soldat, ce sont ses valeurs morales qui sont mises en exergue.

A une époque où l'on oublie trop facilement le primat des valeurs morales, ce livre est un utile, pour ne pas dire nécessaire, rappel et a sa place dans la bibliothèque de tout militaire comme une référence permanente et un outil de formation de la jeunesse.

**Distribué par l'Epaulette** - BP115 - 00481 PARIS ARMEES - 19,90 € frais de port inclus.

## AURORE AUX PORTES DE L'ENFER

### Par Lucien-Henri GALEA

AURORE AUX PORTES DE L'ENFER raconte l'aventure de quatre jeunes engagés volontaires dans les Fusiliers Marins à 17 ans, de leurs classes de jeunes soldats à leur mort pour certains, et à la fin de leur affectation au poste de Bab el Assa sur la frontière marocaine, pour les autres.

La guerre d'Algérie touche à sa fin en 1960. Les efforts de l'armée française tendant à éradiquer la rébellion et ses exactions à l'intérieur de l'Algérie, puis à repousser les soldats de l'ALN au-delà des frontières tunisiennes et marocaines sont à présent couronnés de succès.

Les frontières obturées par un barrage électrifié, sont la cible des troupes de l'ALN qui tentent de passer en Algérie pour combler les vides creusés par les opérations aéroportées. Les unités françaises patrouillent de nuit en half-track, le long de ce réseau afin de découvrir, et de contrecarrer les tentatives de passage discrètes ou en force.

Ces tentatives ont lieu par la force des choses de nuit, et donc les combats n'ont lieu seulement que la nuit, ce qui augmente le stress du combat. La violence de ces combats se solde par des hécatombes, qui ne se découvrent que lorsqu'une Radieuse Aurore éclaire de ses rayons le champ de bataille.

Cette histoire ne fut jamais écrite. Elle le fut pour rendre hommage à tous ces appelés et engagés qui donnèrent « leur sang sans le marchander » comme le précise dans sa préface, l'Amiral de Brossard.

**Editions Lavauzelle** - B.P. 8 - 87350 PANAZOL

***Cette association est soutenue par le général Elrick IRASTORZA (2S), ancien CEMAT et membre de l'ANOCR et par le colonel Claude GRADIT, président de l'ANOCR 34.***

# ASSOCIATION MONTPELLIER DIVA

**26 chansons – Coffret dédicacé de 2 CD et 1 DVD bonus**

***SORTIE OFFICIELLE, le vendredi 7 novembre 2014***

**BULLETIN DE COMMANDE**

NOM : Mme, Mlle, M.....

Prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

Téléphone :..... Courriel :.....

Souhaite acquérir ..... coffrets (2 CD et 1 DVD bonus)
***« Les plus belles pages musicales de 14-18 »***
interprétées par Nathalie NICAUD, à 25 euros l'unité, frais de port inclus,
pour un total de ..... euros.
20 € par coffret seront reversés à l'Institution Nationale des Invalides.
*Ce coffret a obtenu le label du Comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale sous le numéro 34/1.*

**Bulletin, accompagné du chèque libellé à l'ordre de « Montpellier Diva », à retourner à :**

ASSOCIATION MONTPELLIER DIVA

**121 impasse de la Croix d'Argent - 34070 MONTPELLIER**

À ..... le ..... 201..... Signature

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 8 ET 9 AVRIL 2015 au Cercle National des Armées de Paris

## I. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS PAR LE PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents d'honneur,

Madame et Messieurs les membres du Bureau et du Conseil d'Administration,

Messieurs les Présidents des Groupements,

Mesdames, mes chers camarades,

Nous voici réunis comme chaque année pour des moments de partage, d'information, d'étude, de propositions et de décisions. Il y a là, comme vous le voyez, du pain sur la planche.

Vous allez voter ce matin afin de renouveler le Conseil d'administration et nous allons travailler ensemble afin de décider les voies et les moyens de faire avancer nos idées et d'améliorer le fonctionnement de notre association.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte l'Assemblée Générale 2015.

Nous avons tout d'abord une pensée pour ceux qui nous ont quittés et qui nous sont chers.

Souvenons-nous du général Vaillant qui fut un très remarquable président de l'ANOCR, il aurait eu 100 ans cette année.

Souvenons-nous aussi du général Baudonnet qui fut pendant de très nombreuses années un administrateur fidèle, extraordinairement attaché à la défense de la mémoire de ses camarades et de leurs hauts faits et un trésorier dévoué. Il nous a quittés il y a un an déjà. Je me souviendrai de sa droiture et de son constant sens du devoir.

Nous n'oublions pas non plus nos donateurs généreux : M^me^ Malvy, M^me^ Andrivet, M^me^ Brechet, le lieutenant féminin Monchâtre, M^lle^ Sale, M^me^ Perret, M^me^ Cantillon de Tramont et le général Bire au nom de son frère Jacques tué en Indochine.

Nous associons bien entendu dans nos pensées le souvenir de ceux qui sont tombés ou ont été atteints dans leur chair au cours d'opérations menées au service de la France sur les théâtres d'opérations. Et nous aurons une particulière pensée pour nos camarades de l'armée de l'air victimes du tragique accident d'Albacete.

Que leur mémoire soit respectée et honorée, nous nous inclinons devant la douleur de leurs familles.

Nous allons respecter ensemble un instant de recueillement à leur intention.

*

* *

Dans le domaine de nos engagements extérieurs, l'année 2014 a été marquée par la consolidation d'un régime démocratique au Mali avec une bien légère aide de pays européens et la stabilisation, avec l'aide de l'ONU, de la République Centrafricaine toujours en proie à des massacres ethniques et religieux. Elle a vu aussi s'installer l'opération Barkhane qui, complémentaire de notre implication au Mali, a pour but de contenir les débordements extrêmement dangereux des désordres Libyens. Dans la même région, nos forces apportent un soutien logistique et de conseil à nos alliés africains qui se sont ligués pour lutter contre la secte Boko-Haram qui sème la mort au Nigéria assez impuissant. Cette menace tend à déborder vers le Cameroun, le Tchad et le Niger voisins.

Ce sont à nouveau des milliers de militaires français qui sont engagés dans une lutte extrêmement difficile et longue.

Voilà donc, comme l'an dernier, beaucoup d'événements qui ont impliqué les armées à l'étranger en un laps de temps très court.

Sur le territoire national, les évènements de janvier 2015, faisant suite à des attaques de groupes islamistes et à des tensions nombreuses de type radical confessionnel,

ont conduit au déploiement très rapide de la composante militaire du plan Vigipirate renforcé, suivi par sa mutation en opération Sentinelle.

Là encore, la réponse de nos armées a été immédiate et efficace.

Au-delà de tous les satisfécits officiels dont elles ont été l'objet, nos forces armées ont reçu de la population française des marques de reconnaissance et d'affection auxquelles elles n'étaient plus habituées depuis la suspension du Service national.

Toujours solidaires de nos armées, nous leur avons manifesté notre soutien à chaque occasion. Et nous soulignons avec force combien leur action est essentielle pour assurer la sécurité de notre pays, tenir notre rang et œuvrer à l'établissement de la paix dans le monde et nous affirmer comme un pilier essentiel de notre société.

Quant à notre association, elle accompagne la vie de nos armées et de notre Défense en apportant ses avis, son expérience et sa volonté de participer toujours mieux à leur évolution ainsi qu'à une défense toujours plus active des retraités.

Confrontée à la baisse régulière de ses effectifs, son principal souci, elle se bat et met en œuvre sa politique d'amélioration de son attractivité par la fourniture de listes, de documentation et son implication dans la reconversion.

## I. Politique générale

### 1. *Gouvernance des retraités militaires*

Notre action est guidée depuis quelques années par la volonté de faire évoluer la gouvernance des retraités militaires dans le sens d'une plus grande modernité du dialogue social.

Deux arrêts de la CEDH sont venus bouleverser les certitudes et ont poussé à intégrer dans l'architecture du dialogue social du ministère de la Défense les Associations Professionnelles Nationales Militaires. Le rapport de Mr Pêcheur commandé par le Président de la République en a tracé les grandes lignes tout en proposant d'évincer du CSFM les représentants des retraités.

Nous nous sommes élevés avec vigueur et par tous nos moyens contre cette mesure absurde qui séparait les militaires en activité et leurs anciens expérimentés et sages. Il semble bien que nous ayons été entendus.

Le projet de loi portant création des APNM n'envisage plus désormais l'éviction des représentants des retraités, de leur position au sein du CSFM.

Nous avons lutté avec détermination et le front des associations de retraités est resté uni ayant même renforcé ses capacités d'action grâce à une coopération de plus en plus étroite et organisée, comme je vous l'ai promis.

C'est là une première victoire commune car la proposition de loi ne comprend plus l'éviction, proposée par Mr Pêcheur, des retraités militaires du CSFM.

Nous conserverons ainsi toute notre place dans un CSFM remanié, plus compact d'environ 60 membres où siégeront 3 retraités, en principe.

Ses membres seront plus professionnels et mieux formés, les membres retraités pourront, eux aussi, suivre la même formation.

Mais, poursuivant notre action, nous demandons que le CPRM, instance de gestion des retraités militaires, voie son rôle renforcé. Nous souhaitons en particulier être les interlocuteurs du ministre pour assurer la défense des retraités dans un dialogue rénové. C'est à cela que nous allons nous attacher dans un échange que j'espère fécond avec les pouvoirs publics.

Pour consolider l'efficacité de ce nouvel édifice de dialogue social il nous parait maintenant évident qu'il nous faut étendre nos réseaux de manière institutionnelle. Nous serons amenés à faire des propositions dans ce sens afin d'être mieux reconnus parce que mieux représentés dans la vie de la société. Il nous reviendra alors de faire les efforts nécessaires pour atteindre nos objectifs en irrigant la société de notre expertise.

### *2. Adaptation des moyens de nos armées à leurs missions*

Après de multiples mises-en-garde dans ce domaine, il a fallu les événements dramatiques de janvier dernier pour que se produise une prise de conscience indispensable et que soient prises des mesures conservatoires de gel de la déflation des effectifs militaires.

L'examen prévu de la LPM va être l'occasion d'effectuer une mise à jour nécessaire qui prendra mieux en compte une menace sous-estimée sur la sécurité de nos concitoyens. Devant la multiplication des conflits dans lesquels sont engagées nos armées il faudra aussi assumer une mise à niveau indispensable de nos équipements.

Dans le domaine plus général des politiques de défense il est désormais impératif d'élaborer un système de sécurité européen au sens large où les charges seraient mieux assumées qu'elles ne le sont actuellement entre pays européens.

## II. Le fonctionnement de notre association

Une nouvelle organisation générale a été mise en place avec la création au sein du Conseil d'Administration d'un certain nombre de Commissions que vous retrouvez dans l'organisation de votre Assemblée Générale et qui développeront devant vous, au cours des réunions spécifiques, leurs actions et leurs projets.

Je vous en trace maintenant les lignes directrices principales.

### *1. Le recrutement*

C'est, bien entendu, notre souci premier. La campagne qui a été menée cette année a porté ses fruits bien que tous les groupements n'aient pas tous pu s'y impliquer avec la même vigueur. Nous constatons un tassement de la dégradation et une nette amélioration des résultats de nos campagnes d'adhésion. Il nous reste à améliorer nos dossiers de présentation, mieux cibler les adhérents potentiels et être plus attractifs encore par notre action dans tous les domaines.

### *2. L'influence*

Progressive et délicate à mettre en place, une politique efficace dans ce domaine demande du temps, des compétences et beaucoup, beaucoup de ténacité.

Nous nous sommes attachés à donner à notre association une meilleure visibilité dans tous les domaines et nous avons atteint, je crois, un bon niveau, certes encore très perfectible.

C'est en partie grâce à cette action que nous sommes parvenus à infléchir la position du gouvernement pour maintenir la présence des retraités militaires au sein du CSFM aux côtés de nos camarades d'active.

Nous allons, en nous fondant sur la base de données de nos aspirations, poursuivre le développement de notre action sur des dossiers déjà identifiés avec ce nouvel outil, comme il en sera examiné et décidé dans les Commissions compétentes de cette A.G.

Nous porterons aussi à un meilleur niveau notre capacité de réaction aux propositions et décisions étatiques ainsi que nos participations aux grands rendez-vous citoyens. Pour toutes ces actions qui contribuent à assurer une place nouvelle et importante de l'ANOCR je tiens à remercier tous ceux qui y contribuent sous l'impulsion du coordonnateur national des Actions d'Influence que je remercie tout particulièrement.

### *3. Le social*

La commission sociale travaille de façon nominale et je crois que beaucoup d'entre vous sont satisfaits de ses interventions, de ses conseils et des aides qu'elle dispense. Les aides financières d'un montant global de 34 000 € s'établissent à un étiage assez bas par rapport à nos prévisions alors qu'aucune demande n'a été, à ma connaissance, rejetée par la commission.

Des dossiers seront élaborés afin de défendre au mieux nos demandes dans les enceintes

compétentes : Assemblée Nationale, Sénat.

Nous souhaitons être ainsi plus que jamais les défenseurs de vos droits avec une meilleure expertise et une plus grande efficacité.

### *4. Les finances*

S'appuyant sur une organisation comptable désormais stabilisée, notre nouveau trésorier national a pu exercer ses talents avec un peu plus de liberté d'esprit afin de mettre en œuvre d'une façon plus stricte les règles comptables complexes en vigueur.

Bien entendu la situation a toujours été très saine et il n'y avait nul passif à éponger.

Notre effort a beaucoup porté cette année sur le respect des délais, l'exhaustivité des lignes comptables et l'amélioration de la qualité des reports des groupements vers la direction dont vous savez qu'ils ont toujours été au cœur des recommandations de notre vérificateur aux comptes, le général Dubourdieu. Nous avons ainsi pu travailler en équipe dans la bonne voie.

Malgré une masse salariale plus élevée et des placements pour lesquels nous avons, ces dernières années, privilégié la sécurité sur le rendement, le déficit, structurel chez nous, a été contenu à hauteur de 55 000 €.

Ainsi le montant des charges n'a que très peu augmenté alors que les ressources connaissaient une baisse plus nette.

Ce résultat a été obtenu grâce à la gestion serrée en tout point de notre délégué général.

Mais comme vous allez le voir, le bilan est sain et d'un bon niveau.

L'amélioration de la conjoncture va nous permettre de diversifier nos placements afin d'améliorer le rendement de nos placements sans remettre en cause notre politique raisonnable et prudente.

### *5. L'aide aux blessés*

Dans le cadre de notre convention, quatre groupements ont soutenu des blessés dans leur difficile réadaptation à leur nouvelle vie. Qu'ils soient ici remerciés de leur dévouement efficace.

Leur action a été très appréciée et la CABAT envisage de nous confier le suivi d'autres cas délicats.

Il est envisagé en outre, devant les besoins grandissants, de confier aux structures régionales de l'ONAC certaines tâches assurées par les diverses cellules d'aide aux blessés jusqu'à présent.

### *6. La mémoire*

En cette année du centenaire, nos groupements se sont largement associés à de très nombreuses manifestations commémoratives.

Le général Irastorza avait lancé le mouvement l'an dernier ici-même par une magistrale conférence.

L'entrée de patriotes exemplaires au Panthéon connait désormais une issue où, dans un cas particulier, l'avis de dizaines d'associations patriotiques a été écarté.

" Cedant arma togae " pourrions-nous dire en nous en lavant les mains.

Mais non, c'est le Panthéon, je crois, qui, dans cette affaire, désormais, perd un peu de son prestige.

### *7. La reconversion*

Vecteur d'une aide directe à nos camarades d'active quittant l'uniforme, notre action pour l'aide à leur reconversion connait, comme vous le savez, une évolution importante par la création de la plate-forme MARA dont nous vous avons expliqué le fonctionnement dans les colonnes du Bulletin. Le point exact vous en sera proposé par le général Simon.

C'est aussi, je dois le souligner, un moyen de recrutement remarquable s'il est bien utilisé ce dont nous allons pouvoir juger dès ce mois-ci comme cela vous sera expliqué en commission et à l'occasion des restitutions.

### *8. La vie des groupements*

Cela touche à la chair vivante de notre association, c'est dire si le sujet est complexe.

Le colonel Gradit, vice-président en charge de cette commission, a mis en place une action d'information qui irrigue tous les groupements. Vous allez pouvoir lui donner votre sentiment et discuter des améliorations éventuelles à apporter.

Nos actions d'influence ont également mis à contribution les présidents lors des élections européennes. Cela a aidé à nous faire connaitre et à nous installer dans le paysage politique national, régional et local comme nous le souhaitons. Nous les avons aussi sollicités pour organiser les contacts avec les élus de nos départements.

La campagne de recrutement a pu être menée sur des bases nouvelles et, bien que 8 groupements n'aient pu y participer, les résultats ont été satisfaisants vous en jugerez par vous-même.

Les aides aux groupements en difficulté ont été reconduites et les demandes sont restées très mesurées mais nous restons prêts à intervenir si nécessaire.

Diverses actions ponctuelles de soutien à des équipes dirigeantes de groupements ont été conduites pour assurer leur pérennité. Nous gagnons aussi en expérience dans ce domaine essentiel.

Nous resterons extrêmement attentifs à vos avis dans ce domaine et veillerons à mettre en œuvre les conclusions des groupes de travail.

### *9. Le Bulletin*

Il me revient de partout que notre bulletin est considéré comme étant de grande qualité. Je saisis cette occasion pour remercier l'équipe de rédaction qui travaille avec rigueur, qualité et un grand dévouement. Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles compétences dans le domaine de la rédaction comme de l'édition, n'hésitez pas à vous faire connaitre.

Faites nous part aussi de vos suggestions dans ce domaine essentiel de notre communication car il est fait pour vous mais aussi pour tous ceux que nous voulons convaincre et informer.

Pour simplifier la lecture du compte de résultat, il a été décidé de ne pas faire figurer en charges dans le budget du bulletin une quelconque part salariale.

C'est la raison pour laquelle l'équilibre budgétaire est aussi satisfaisant comme vous le verrez plus tard.

## III. L'avenir

Nous allons commencer à l'entrevoir un peu plus rose, je crois, à l'occasion de ces deux journées de travail en commun.

En effet, une des motions qui sera présentée à vos suffrages portera sur la création d'un nouveau groupement. Nous allons rompre ainsi avec la déprimante habitude de fusionner ou de dissoudre des groupements en difficulté qui prévalait depuis quelques années. C'est le résultat direct de la création du groupement Paris - Île de France qui, dans notre esprit, devait générer la création de groupements particuliers en son sein. Eh bien, nous y voilà ! Nous allons souhaiter ensemble la bienvenue au nouveau groupement de l'Essonne et à son futur président le colonel Capelli qui a bien voulu, sur la sollicitation amicale de notre délégué général, s'investir dans cette aventure où nous allons, bien entendu, l'accompagner avec sollicitude.

Maintenant que notre association dispose d'une organisation plus solide dans son fonctionnement interne et pour ses actions d'influence, nous allons développer des actions ciblées auprès du Parlement et des ministères concernés sur des sujets que nous allons choisir ensemble aujourd'hui et demain.

Nous allons également renforcer encore notre action commune avec les autres associations de retraités militaires avec lesquelles les liens et les actions en commun se sont grandement consolidées comme je vous l'avais promis.

## IV. Conclusion

Nous ne rêvons pas en permanence et savons bien qu'il nous faudra beaucoup nous

battre pour attirer de nouveaux adhérents, stabiliser nos effectifs et trouver la place que nous revendiquons dans le champ politique afin d'être respectés, consultés et prendre part efficacement au renouveau de notre pays que chacun ici appelle de ses vœux.

Nous pensons cependant être sur la bonne voie tout en restant attentifs à tout ce qui pourrait déclencher de notre part une action d'aide, de soutien de protestation ou d'encouragement pour mieux servir la défense de nos intérêts matériels et moraux en restant toujours et avant tout en appui de nos armées et au service de notre pays.

**Le rapport moral est voté à l'unanimité.**

## II. RAPPORT DU GÉNÉRAL (2 S) DUBOURDIEU

(commissaire vérificateur des comptes de l'ANOCR pour l'exercice 2014)

En exécution du mandat fixé par les statuts de l'ANOCR, le commissaire vérificateur a effectué les contrôles des comptes du siège de l'association relatifs à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2014.

Les opérations se sont déroulées :

– tout au long de l'année en examinant mensuellement la concordance des écritures comptables avec les relevés de banque et de caisse traités par le siège de l'association,

– en fin d'exercice sur l'ensemble des états et arrêtés de l'année et en particulier ceux présentés en assemblée générale.

Menées avec une totale transparence, les investigations permettent de s'assurer que la réglementation et l'enregistrement des données financières sont satisfaisants. La mise à disposition des pièces comptables et des explications pertinentes ont été fournies pour chaque cas examiné.

### 1. Le résultat 2014

L'ANOCR présente cette année un déficit de 55 006 € ; les données les plus marquantes du résultat 2014, par rapport à l'année 2013, sont :

– l'augmentation de la masse salariale, (+ 36 %) ;

– la baisse des produits cotisations/abonnements, (– 6 %) ;

- la diminution du montant annuel de l'entraide accordée au niveau du siège. (– 52 %) ; soit 17 cas en 2014 pour 26 en 2013.

### 2. Le bilan 2014

Le montant du bilan s'élève à 3.864.280 €, en baisse de 1,4 % par rapport à l'année dernière. Le niveau des dettes (17 582 €) reste dans les normes habituelles de fin de gestion annuelle de l'association.

### 3. Points particuliers

1 - La concordance des écritures comptables relatives aux cotisations et abonnements entre l'application Extranet, les comptes rendus de fin d'année des groupements et la comptabilité du siège est satisfaisante.

2 - La détermination des disponibilités financières des groupements a été rendue difficile cette année par suite de l'absence d'un nombre important de compte rendus financiers et d'imprécisions. Cette situation a nécessité une relance du siège afin d'avoir une estimation convenable de ces disponibilités qui dépassent les 460.000, 00 €.

3 - La nouvelle possibilité de compte rendu offerte par l'Extranet, utilisée à titre d'entraînement par un certain nombre de groupements lors de leur bilan comptable annuel, mérite d'être expérimentée plus largement.

### 4. Conclusion

L'ensemble de l'audit effectué permet d'avoir une estimation satisfaisante de la tenue et de l'exactitude de la comptabilité de l'année écoulée. La sincérité et la conformité des informations financières soumises à votre appréciation lors de cette assemblée générale reflètent bien la situation de l 'ANOCR au 31 décembre 2014.

**Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité.**

## III. RAPPORT FINANCIER 2014

Le présent rapport financier porte successivement sur le résultat et le bilan 2014 ainsi que sur le budget prévisionnel de l'année 2015. En conformité avec les règles comptables en vigueur l'exercice 2014 a été l'occasion d'initialiser une véritable application complète de la comptabilité en partie double en intégrant dans la détermination du résultat l'évolution de l'avoir global des groupements et en se référant à la valeur d'acquisition des titres et non plus à leur cours boursier du 31 décembre. Le solde annuel de l'activité de la mutuelle intergroupements d'entraide (MIE) a également été intégré.

### 1. Le compte de résultat

Le déficit de l'exercice 2014 qui s'établit à 55 006,55 € est la résultante d'une augmentation de 1,3 % du montant global des charges et d'une diminution de 9 % de l'ensemble des produits.

Les cotisations et abonnements qui représentent 60 % des ressources ont diminué de 6 % et, à l'exception des produits financiers, dont la part se monte à 30 % en augmentant de 42 %, les autres catégories de produits chutent en moyenne de plus de 60 %.

L'évolution des charges a été particulièrement bien maîtrisée puisque leur hausse globale se limite à 1,3 % malgré une augmentation de 36 % de la masse salariale dont la part est tout de même de 40 %. En effet c'est paradoxalement en accroissant l'assise permanente en personnel de l'ANOCR que l'on peut espérer arriver à une gestion à la fois plus rationnelle et plus rigoureuse. Par ailleurs en instruisant bien les demandes et sans en rejeter une seule, les dépenses d'entraide et d'action sociale ont diminué de moitié.

Il est important de relever que les recettes d'abonnements couvrent largement (110 %) les frais d'impression du bulletin trimestriel.

L'activité de la MIE a également généré un cumul de soldes positifs les années précédentes : ce reliquat sera enregistré en produit exceptionnel sur l'exercice 2015 après avoir pris le temps d'en vérifier et arrêter le montant définitif.

### 2. Le bilan

Le total de l'actif est en diminution de 1,40 % (54 982,08 €) par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution se manifeste surtout au niveau des liquidités (– 53 %) et de l'épargne (– 1,33 %) alors que le poste placements est en augmentation de 1 %. La nouvelle structure de présentation du bilan qui identifie clairement placements (1259 867,27 €) et épargne (1 803 598,58 €) fait ressortir que cette dernière est d'un volume de 43 % supérieur aux premiers alors que sa rémunération est de moins en moins compétitive. Or, comme le montre le retour d'expérience du compte BNP multiciel, certains placements sans risque peuvent offrir un rendement attractif. En 2013 le rapport entre épargne et placements de l'ANOCR était de 146 %. Il y a donc une forte marge de manœuvre de réduction du déficit en continuant à diminuer ce rapport voire en le faisant passer sous la barre des 100 %.

Conformément aux règles du plan comptable général, les plus-values boursières des titres ne sont plus prises en compte en fin d'année et, pour l'instant, les titres du portefeuille demeureront évalués selon leur valeur du bilan du 31 décembre 2013. L'écart par rapport aux valeurs d'acquisition d'origine a été globalement estimé à 100 000,00 euros que l'on retrouve provisionnés au passif du bilan. Par la suite cette provision pourra disparaître lorsque l'on retrouvera de façon sûre et précise les coûts d'acquisition des titres que l'on utilisera pour valoriser le poste placements à l'actif du bilan. En attendant, cette opération de provision pour régularisation des comptes titres a permis de déterminer le montant des fonds propres au sein du passif du bilan ce qui n'apparaissait pas de façon suffisamment claire et transparente dans les précédents bilans. Pour la suite il faudra au sein même des fonds propres pouvoir mentionner, outre le fond social, les différents legs de ces dernières années.

### 3. Le budget prévisionnel 2015

Le budget prévisionnel 2015 s'appuie sur une estimation de 6,90 % de l'augmentation des ressources et de 5,80 % de celles des charges conduisant à une progression de 1,80 % du déficit.

L'accroissement des ressources repose pour deux tiers sur une hausse des produits financiers liée à une optimisation du rapport épargne/placements dont les effets demeurent prudemment estimés à 10 000,00 €. Eu égard à l'augmentation du barème des cotisations en 2015 le montant global de celles-ci est considéré comme maintenu pour l'année à venir.

L'augmentation du total des charges est presque pour moitié générée par un supplément d'impôt sur les revenus financiers de l'ordre de 7 000,00 €, le reste se répartissant entre les dépenses sociales, les aides aux groupements et la dotation aux amortissements.

*La remontée d'information des avoirs financiers des groupements a pu s'opérer de façon rapide grâce à une bonne coopération qui a permis un premier établissement du compte de résultat et du bilan dès le début du mois de février. Il importe maintenant de faciliter le travail des trésoriers de groupement en travaillant à la simplification des comptes rendus qui leur sont demandés.*

## BILAN ANOCR 2014

| **ACTIF** | **2013** | **2014** |
|---|---|---|
| IMMOBILISATIONS | 281 612,47 | 274 687,33 |
| PRETS | 2 200,00 | |
| STOCKS | 5 043,75 | 6 969,83 |
| COMPTE DE TIERS | 18 715,62 | 19 093,63 |
| AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS | 466 415,22 | 467 113,42 |
| PLACEMENTS | 1 247 160,27 | 1 259 867,27 |
| EPARGNE | 1 827 913,95 | 1 803 598,58 |
| LIQUIDITES | 70 201,78 | 32 950,92 |
| **TOTAL** | **3 919 263,06** | **3 864 280,98** |
| DEFICIT | 31 412,43 | 55 006,55 |
| ***TOTAL*** | ***3 950 675,49*** | ***3 919 287,53*** |

| **PASSIF** | **2013** | **2014** |
|---|---|---|
| FONDS PROPRES (dont fond social) | 3 833 118,39 | 3 801 705,35 |
| DETTES | 17 557,10 | 17 582,18 |
| PROVISION SUR TITRES (écart estimé entre valeur) ***Au 31 décembre 2013 et coût d'acquisition*** | 100 000,00 | 100 000,00 |
| ***TOTAL*** | ***3 950 675,49*** | ***3 919 287,53*** |

| **FOND SOCIAL** | |
|---|---|
| Fond au 1er janvier 2014 | + 203 258,15 |
| Dépenses sociales du siège en 2014 | – 16 510,58 |
| Encaissements pour fond social | + 734,66 |
| ***Fond au 31 décembre 2014*** | ***187 482,23*** |

## ÉVOLUTION DES AVOIRS FINANCIERS DES GROUPEMENTS

| | | |
|---|---|---|
| 2009 : | 434 568,22 | |
| 2010 : | 448 239,12 | + *3,1* % |
| 2011 : | 448 827,95 | + *0,1* % |
| 2012 : | 451 931,90 | + *0,7* % |
| 2013 : | 466 415,22 | + *3,2* % |
| 2014 : | 467 113,42 | + *0,1* % |

## COMPTE DE RESULTAT 2014 ET BUDGET PREVISIONNEL 2015

| **CHARGES** | **2013** | **2014** | **VAR** | **2015** |
|---|---|---|---|---|
| ACHATS ET VARIATION STOCK | 5 964,04 | 4 924,11 | – 17 % | 5 000,00 |
| IMPRESSION BULLETIN | 46 089,50 | 47 889,61 | + 4 % | 50 000,00 |
| MASSE SALARIALE | 75 329,68 | 102 477,57 | + 36 % | 103 000,00 |
| DEPLACEMENTS, REUNIONS ET MANIFESTATIONS | 31 001,15 | 29 116,97 | - 6 % | 29 000,00 |
| AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 33 375,26 | 36 166,63 | + 8 % | 36 000,00 |
| ALLOCATIONS POUR FONCTIONNEMENT DES GR | 4 000,00 | 2 000,00 | – 50 % | 3 000,00 |
| ENTRAIDE ET ACTION SOCIALE | 33 506,88 | 16 510,58 | – 51 % | 20 000,00 |
| MOINS-VALUE SUR CESSION OU REMBOURSEMENT DE TITRES | | 952,19 | | |
| PERTES EXCEPTIONNELLES | 1 678,00 | | | |
| DOTATION AUX AMORTISSEMENTS | 7 271,25 | 7 844,34 | + 8% | 10 000,00 |
| IMPOTS | 19 204,00 | 12 955,00 | – 33 % | 20 000,00 |
| ***TOTAL*** | ***257 419,76*** | ***260 837,00*** | ***+ 1,3 %*** | ***276 000,00*** |
| **PRODUITS** | **2013** | **2014** | **VAR** | **2015** |
| ABONNEMENTS | 55 876,78 | 52 718,60 | – 6 % | 52 000,00 |
| COTISATIONS | 85 154,34 | 80 435,96 | – 6 % | 80 000,00 |
| COTISATIONS BENEVOLES, DONS | 20 050,55 | 9 742,13 | – 51 % | 10 000,00 |
| PRODUITS FINANCIERS | 39 251,96 | 55 777,52 | + 42 % | 65 000,00 |
| AUTRES PRODUITS | 11 190,38 | 6 458,04 | – 42 % | 10 000,00 |
| VARIATION AVOIR DES GROUPEMENTS | 14 483,32 | 698,20 | – 95 % | 3 000,00 |
| TOTAL | 226 007,33 | 205 830,45 | – 9 % | 220 000,00 |
| DEFICIT | 31 412,43 | 55 006,55 | + 75 % | 56 000,00 |
| ***TOTAL*** | ***257 419,76*** | ***260 837,00*** | | ***276 000,00*** |

## ACTION SOCIALE AU NIVEAU DES GROUPEMENTS (source annexes 13)

| | | |
|---|---|---|
| 2012 : | 23 972,00 | |
| 2013 : | 22 116,00 | – 7 % |
| 2014 : | 18 202,00 | – 17 % |

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## IV. MOTION

Est en 4e de couverture.

**La motion est approuvée à l'unanimité.**

## V. APPROBATION DE LA RÉSOLUTION

L'assemblée générale de l'ANOCR 2015 décide la création du groupement de l'Essonne (91)

**Cette résolution est approuvée à l'unanimité**

## VI. CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après dépouillement des bulletins de vote, le président déclare élus :

| | | |
|---|---|---|
| - CGNL Jean-Paul Ameilhaud | 5134 voix pour | REELU |
| - CCM Bernard | 4700 voix pour, 7 non, 457 abstentions | REELU |
| - Mme Chandouineau-Girardet | 5164 voix pour | REELUE |
| - GNL Dupré | 5161 voix pour, 3 abstentions | ELU |
| - GNL Mestrallet | 4873 voix pour, 282 non, 9 abstentions | REELU |
| - LC Panot | 4794 voix pour, 370 abstentions | REELU |
| - MGNL Payen | 5164 voix pour | ELU |

Le Conseil procède à l'élection du Bureau, le vote à main levée étant demandé et accepté par tous :

- Le VA (2 S) Michel Olhagaray, seul candidat, est réélu président à l'unanimité.
- Le GAL (2 S) Jean-Gabriel Blanc est réélu vice-président, à l'unanimité.
- Le COL (H) Claude Gradit est réélu vice-président chargé des groupements, à l'unanimité.
- Le CCM ® Alain Monier est élu trésorier national, à l'unanimité.

Ce compte rendu sera mis à disposition de tous les adhérents sur le bulletin de juillet 2015 adressé à chacun d'entre eux.

A Paris le, 19 mai 2015

Le Vice-amiral (2 S) Michel Olhagaray
Président de l'ANOCR

**Les restitutions des commissions sont sur le site web de l'ANOCR.**

# LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le Médecin Général Inspecteur (2S) Claude PAYEN** est Docteur en médecine, spécialiste de radioprotection du Service de Santé des Armées, titulaire du certificat d'Etudes Spéciales de médecine aéronautique et Spatiale, diplômé de médecine tropicale et auditeur au centre des hautes Etudes de l'Armement (35e session).
En 1978 il est médecin à l'Escadrille des sous – marins de l'Atlantique, puis médecin-chef du sous-marin nucléaire lanceur d'engins *Le Terrible*. En 1984 il est titulaire de la chaire de radioprotection à l'Ecole des Applications Militaires de l'Energie Atomique et à l'issue médecin-chef de l'Escadrille des Sous-marins de la Méditerranée à Toulon. En 1990 il devient Chef du service Médecine et Sécurité à la Délégation Générale pour l'Armement puis Adjoint, puis Chef du Service Mixte de Surveillance Radiologique et Biologique de l'homme et de l'environnement (SMSRB) et conseiller santé du Directeur des Centres d'Expérimentations Nucléaires (CEP). Chef du département de suivi des centres d'expérimentations nucléaires en 1998, au sein de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) il devient conseiller santé du Délégué de Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) et inspecteur de sûreté nucléaire pour terminer sa carrière comme Délégué ministériel pour l'Observatoire de la Santé des Vétérans (OSV).
En deuxième section depuis 2014 dans la Creuse, il est Président des anciens marins et marins anciens combattants de la Creuse (FAMMAC/CREUSE).
**Le médecin général Inspecteur Claude PAYEN compte 9055 heures de plongée en sous-marin, 2512 heures de vol, 21 sauts en parachute. Il est Officier de l'ordre de la légion d'honneur et Commandeur de l'ordre national du mérite.**

**Le Général de division (2S) Jean-Pierre DUPRE est né le** 13 octobre 1946 à Villeneuve-sur- Lot (47). Il entre en service en août 1966 et est admis en 1968 à l'Ecole Militaire InterArmes de COETQUIDAN, où il choisit l'arme du GENIE. Affecté au 31e Régiment du Génie à LIBOURNE. Il rejoint en 1972, le 13e RDP à DIEUZE. En 1978 il est affecté au 17e RGP où il prend le commandement de la 1re Cie de combat et participe avec son unité à l'opération TACAUD au **TCHAD**, en 1979 et 1980 puis, à l'opération HIPPOCAMPE au **LIBAN** en 1980. Admis en septembre 1985 à l'Ecole Supérieure de Guerre, il est stagiaire de la 99e promotion. En juin 1987 il rejoint l'Ecole d'Application du Génie à ANGERS et est nommé commandant de la division d'application. En1992 il prend le commandement du 17e RGP à MONTAUBAN et effectue en 1994 un séjour en **EX-YOUGOSLAVIE** au titre de la FORPRONU et au **CAMBODGE** dans le cadre de l'APRONUC.
En juillet 1995 il est sous-chef d'état-major de la FORPRONU à **SARAJEVO**, puis en décembre, chargé de mission auprès du commandant français de SARAJEVO. Le 1er août 1998 il commande l'école supérieure et d'application du génie à ANGERS. En 2001 il est nommé général adjoint major au général gouverneur militaire de METZ commandant la région terre Nord-est.
Le 1er novembre 2004 il rejoint la 2e section des Officiers généraux après 38 années de service actif.
Il est alors conseiller défense pour la France du groupe SINGAPOURIEN Singapore Technologies Engineering, puis conseiller militaire de la société CEFA (Chaudronneries et forges d'Alsace) sise à 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS. Il y exercera le poste de conseiller du Président et assumera des responsabilités commerciales à l'export sur des programmes militaires sensibles.

**Le général DUPRE est** Commandeur de la Légion d'Honneur, Grand Officier de l'Ordre National du Mérite, titulaire d'une citation à l'ordre de la division avec étoile argent, d'une citation à l'ordre de la brigade avec étoile d'argent, d'une citation à l'ordre du régiment avec étoile d'argent.

# COURRIER DES GROUPEMENTS

Par le lieutenant-colonel (H) Jacques Dupré

## GROUPEMENT CHARENTE

L'Assemblée Générale 2015 du Groupement CHARENTE a eu lieu le 21 avril dernier sous la présidence du Général de Division Aérienne Jacques BOURILLET, Président d'Honneur de l'ANOCR.

La Présidente remercie, du fond du cœur, tous les membres présents et les épouses, venus nombreux.

Ses pensées vont vers celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer ; elles et ils manqueront au cours de cette journée.

Le Groupement a rendu hommage aux trois Officiers et aux trois Veuves qui l'ont quitté l'an passé. Y ont été associés ceux qui sont tombés en opérations extérieures ou qui ont été atteints dans leur chair.

L'assemblée a eu le plaisir d'accueillir un nouveau promu dans le grade d'Officier de la Légion d'Honneur, le Capitaine Guy BESSON, et elle lui a adressé ses sincères et vives félicitations.

Suite à la campagne de recrutement 2014-2015, trois nouvelles adhésions Mesdames Françoise-Anne BACHELIER et Jacqueline TISEIRE et l'Ingénieur en Chef de 2e Classe Bruno ROBELIN ont été enregistrées.

Par une mutation, le Général de Division Denis PICARD, arrivant de Charente-Maritime, n'a pas hésité à venir rejoindre le Groupement.

Bienvenue à tous les quatre.

Tou(te)s les adhérent(e)s qui complètent leur cotisation par un don ont été vivement remerciés. Sans leur geste, le Groupement ne pourrait pas équilibrer ses finances.

Les activités de l'année ont été retracées : la traditionnelle galette des rois, la sortie de cohésion, l'assemblée générale 2014 et la conférence sous la présidence du Président National, avec des invitations de personnalités charentaises.

Les membres du Comité ont éprouvé le besoin de la mise en place d'un groupe social au sein du Groupement. Ce projet est approuvé.

Actuellement, le dossier Reconversion MARA est en cours de réflexion.

Le Groupement a participé à de nombreuses cérémonies commémoratives nationales et locales, ainsi qu'à la première journée de Solidarité du Monde Combattant organisée par l'ONAC à laquelle avaient été conviés de nombreux responsables d'associations d'anciens combattants, d'organismes sociaux, de maintien à domicile, du PACT, de l'ANAH, de l'action sociale du conseil général, d'un CCAS, d'associations caritatives et qui a donné lieu à de nombreux échanges riches et variés.

La liste des Membres du Comité du Groupement CHARENTE a été reconduite et les rapports d'activités et financier approuvés à l'unanimité.

Les divers sujets de l'Assemblée Générale ANOCR ont été retransmis à l'assemblée charentaise dans les grandes lignes par la lecture de l'Allocution d'ouverture du Président national.

Une conférence est envisagée dans le courant du quatrième trimestre 2015.

Une sortie cohésion est programmée le 19 mai 2015 et le Lieutenant-colonel Alain LEPINE a détaillé, avec enthousiasme, le déroulement de cette journée avec les visites du Château de Mareuil-sur-Belle et la « Maison des Tourbières » à Vendoire.

Le Colonel Gérard GAUDIN a rappelé quelques conseils importants sur la sécurité des personnes en particulier sur la conduite à tenir au domicile, au téléphone mais aussi avec les contacts administratifs et professionnels.

L'intervention du Colonel André BOIS concernant les missions (CNMSS – Association Jean LACHENAUD – UNEO – CFR) qui lui sont

confiées a connu un vif succès.

Le Général de Division Jacques BOURILLET a fait l'honneur au Groupement CHARENTE de clôturer son assemblée générale.

La matinée s'est terminée par l'apéritif et le repas traditionnels dans une ambiance fraternelle et chaleureuse.

## GROUPEMENT DE DORDOGNE

L'Assemblée Générale 2015 de notre groupement s'est déroulée le 30 avril à Vergt.

Vergt a une histoire très ancienne, et en 1838 une Ordonnance Royale réunit les communes de Saint Jean et de Sainte Marie de Vern en une seule, VERGT. Seule la commune de Sainte Marie deviendra bastide et verra se bâtir la halle et son quartier en damier. Situé au centre du département de la Dordogne, le canton vernois devient le haut lieu de la production de la fraise, grâce à son climat rigoureux. Il s'y tient toujours une Fête de la Fraise à la mi-mai.

Alors que les épouses s'organisent pour la visite du musée Napoléon, au château de la Pommeraie, à Cendrieux, sous la conduite de Monsieur de Witt, les participants se dirigent vers la grande salle de la mairie, mise à notre disposition. Notre président, le général Gaudy, accueille Monsieur CACAN, maire de Vergt qui nous présente sa commune et son environnement.

Assisté du commandant Demarteau, nouveau secrétaire et du capitaine Varenne, trésorier, le président déclare la séance de l'Assemblée Générale 2015 ouverte, en présence de 33 présents et en possession de 47 pouvoirs.

Après avoir remercié les participants de leur fidèle présence et présenté le déroulement de la journée, lecture est faite de la liste de nos disparus de l'année écoulée, une minute de silence est observée à laquelle sont associés nos camarades d'active tombés en opérations extérieures, nos camarades gendarmes tombés en service, ainsi que les aviateurs morts dans l'accident en Espagne sur la base d'Albacete.

La parole est donnée au Capitaine Varenne, trésorier qui présente le bilan financier du groupement faisant ressortir un solde positif. Quitus est donné au trésorier par les membres présents.

Le général Gaudy fait part de sa participation aux nombreuses et diverses activités de l'année écoulée. Il donne des informations complémentaires sur les conclusions des commissions de l'Assemblée Générale de l'ANOCR à Paris des 8 et 9 avril derniers.

Avec un effectif de 153 adhérents dont 56 veuves le président demande à chacun de bien vouloir participer au recrutement des nouveaux retraités dont ils auraient connaissance.

La parole est donnée au Général Fournier qui fait la présentation de l'Association SOLDIS (soldats disparus durant la guerre d'Algérie)

A 11 h 30 après une petite pause bienvenue, le général Gaudy accueille les autorités, Monsieur Charpentier adjoint au Maire, le Lieutenant Colonel Pobelle D.M.D., l'adjudant Chef Lasalle commandant la brigade de Gendarmerie.

Il tire alors la conclusion de la matinée, en soulignant les buts de notre association,

les actions du groupement au niveau local et en reprenant les points essentiels de la conclusion du président national lors de l'Assemblée Générale à Paris.

En fin de séance tous se dirigent vers le Monument aux Morts pour un dépôt de gerbe, en présence de huit porte –drapeaux et de toutes les épouses qui nous ont rejoints.

Après un vin d'Honneur offert par la mairie, durant lequel notre président offre un souvenir à l'adjoint au maire en remerciement de l'accueil reçu, tous se dirigent vers l'Hôtel du Parc pour y déguster un excellent repas. Celui-ci se déroule dans une ambiance de franche camaraderie favorable à de nombreux échanges amicaux et aux souvenirs communs vécus lors de nos carrières.

Vers 17 heures chacun repart vers son domicile en espérant se retrouver en septembre pour la « Journée de rentrée » et l'année prochaine encore plus nombreux.

## GROUPEMENT DE SAVOIE ET ANTENNE ISERE

Le jeudi 16 avril 2015 à l'Espace François Mitterrand de Montmélian (salle Granier mise à disposition gracieusement par la commune) s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite du Groupement de Savoie et de son antenne Isère.

Le Lt-Colonel PENET a rappelé les buts de l'association : être au service de nos membres qui sont dans la peine et dans le besoin, mener les actions pour améliorer les conditions des veuves et des orphelins, contribuer au développement de l'esprit de défense, et participer activement au devoir de mémoire.

Après avoir fait le bilan de l'année 2015 du groupement 73 et de l'antenne Isère(130 adhérents au 31/12/2015) et un rapport détaillé de l'AG nationale des 8 et 9 avril 2015 en rappelant que toutes les commissions fonctionnement en permanence, que l'ANOCR est accrédité au niveau de l'assemblée nationale et du sénat et participe au conseil supérieur de la fonction militaire, il a développé en particulier deux points essentiels de l'action de l'ANOCR à savoir :

– l'aide aux personnes en difficultés ou malades avec la mise en place du dossier unique et l'aide sociale ANOCR (dossier et modalités d'attribution)

– MARA (Mission d'Aide à la Reconversion Anocr), ce nouveau cheval de bataille de l'association est en cours de mise en place (page numérique sur le site national (http://www.anocr.com) quatre groupements l'expérimente actuellement et sera opérationnelle pour l'ensemble des groupements en septembre 2015. Cet outil sera une aide précieuse pour ceux qui quittent le service actif de plus en plus souvent à présent après une carrière courte.

Le Président du groupement a répondu aux questions et a procédé au opérations de renouvellement du bureau.

Le Délégué Militaire Départemental adjoint le Lt-Colonel CEIREN nous a fait l'amitié de présider à cette assemblée générale et l'a conclue par une brillante conférence sur l'organisation nouvelle des bases de Défense et du soutien des bases de défenses.

Les participants se retrouvèrent ensuite pour un repas convivial dans les salles à manger du centre technique hôtelier de Montmélian ou chacun a pu apprécier la magnifique prestation des jeunes élèves en formation aux métiers de l'hôtellerie.

# NÉCROLOGIE

**01. Ain (01).** Médecin général **Donat Bollet,** le 23 mai 2015.

**13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille.** Capitaine Yves **Audouard,** le 21 octobre 2014. Commissaire colonel Jean **Seillier,** en février 2015. Lieutenant-colonel Pascal **Suzini,** le 12 mars 2015. Colonel Jean **Lalanne,** 21 avril 2015. Mme Lucienne **Borel,** veuve du colonel, le 9 avril 2015. Colonel Denis **Bombard,** en février 2015. Mlle Gwendoline **Vineot,** fille du général, premier trimestre 2015. Mme Colette **Risso,** veuve du général, le 23 février 2015.

**14 - 50. Calvados-Manche.** Mme Yvonne **Hummel,** épouse du colonel, le 29 mars 2015.

**22. Cotes d'Armor.** Capitaine de vaisseau Jean-Gabriel **Steunou,** le 23 avril 2015.

**25. Franche-Comté.** Mme Marie-Laure **Hardy,** veuve du commandant, le 1er avril 2015. Mme Aloïsa **Giros,** veuve du lieutenant-colonel, le 5 mars 2015. Capitaine Robert **Juillerat,** le 7 mars 2015.

**32. Gers.** Colonel Gérard **Saint-Martin**, le 8 mars 2015.

**33. Gironde.** Le lieutenant-colonel Louis **Le Bail**, le 31 janvier 2015.

**34 Hérault.** Colonel Marcel **Margail**, le 25 décembre 2014. Mme Marcelle **Falcou**, épouse du lieutenant-colonel, le 30 décembre 2014. Chef de bataillon Xavier **de la Passe**, le 12 février 2015. Colonel Jean-Guy **Arnould**, le 10 mars 2015.

**35. Ille-et-Vilaine.** Lieutenant-colonel Monique **Vincent**, le 25 décembre 2014. Mme Annick **Begue**, veuve du commandant, le 19 janvier 2015. Chef de bataillon Alain **Denis**, le 11 mars 2015. Colonel Jacques **Iborra**, le 8 avril 2015. Capitaine Henry **Martelet**, le 4 mai 2015. Commandant Raymond **Pors**, le 9 mais 2015.

**44. Loire-Atlantique**. Mme Hélène **Giorgi**, veuve du colonel, le 16 mars 2015. Lieutenant-colonel Yves **Peigne**, le 14 avril 2015.

**57. Moselle.** Lieutenant-colonel Jean **Fourneret,** le 27 avril 2015.

**63 Puy-de-Dôme.** Lieutenant-colonel Robert **Garet,** le 6 avril 2015.

**64. Béarn et Soule.** Mme Julia Cécile **Denayrou,** veuve du commandant.

**64-40 Basco Landais.** Capitaine de vaisseau Jean **Vincent,** le 22 févier 2015.

**65. Hautes-Pyrénées.** Colonel Guy-Emile **Germon,** le 21 juillet 2013.

**66. Pyrénées-Orientales.** Colonel Jean **Prevot,** le 9 février 2015.

**73 Savoie.** Mme **Perrier,** épouse du colonel, le 8 mars 2015. Lieutenant-colonel Roger **Coulot,** le 9 mars 2015. Mme Monique **Berbec,** veuve du lieutenant-colonel, le 4 mars 2015.

**83. Var.** Mme Rose **Zaccarie,** veuve du lieutenant-colonel, décédée le 6 février 2015.

## BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)
Nom : _____
Prénom : _____
Grade (ou celui du conjoint) _____
Décorations : _____
Ancien combattant OUI NON (1)
Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____
Situation de famille : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
❒ déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;
❒ déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;
❒ a connu l'existence de l'ANOCR par...

*Signature et date :*

(1) Entourer la réponse

## TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014 (1)

| Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services) | OFFICIERS | | | CONJOINTS SURVIVANTS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Cotis. | Abon. | Total | Cotis. | Abon. | Total |
| Officier subalterne | 14 | 10 | 24 | 7,00 | 5,00 | 12,00 |
| Commandant | 17 | 10 | 27 | 8,50 | 5,00 | 13,50 |
| Lieutenant-colonel | 19 | 10 | 29 | 9,50 | 5,00 | 14,50 |
| Colonel | 22 | 10 | 32 | 11,00 | 5,00 | 16,00 |
| Général | 28 | 10 | 38 | 14,00 | 5,00 | 19,00 |

(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2015

Ci-joint le règlement :
❒ Cotisation
❒ Cotisation et abonnement

# ANOCR : CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

**(Référence : votes de l'assemblée générale des 8 et 9 avril du Conseil d'Administration du 9 avril 2015)**

## BUREAU

Vice-amiral (2S)
**M. OLHAGARAY**
***Président national***

Général (2S) **J.-G. BLANC**
***Vice-Président***

Colonel (H) **C. GRADIT**
***Vice-Président***

Commissaire en chef de la marine de 1re classe
**A. MONNIER**
***Trésorier***

## ADMINISTRATEURS (I)

Com. gal (2S) **J.P. AMEILHAUD**
***Cooordinateur national des A.I. représentant l'ANOCR à l'Assemblée Nationale***

Contre-amiral **J. AZZIS**

IPA (H) **P. BERGES**

CEC (H) **J.-M. BERNARD**
***Secrétaire général COMAC (1) - (3)***

Colonel (H) **A. BOIS**
***CFR-UNEO et Lachenaud (1)***

Ctre-amiral (2S) **Y. BONNEVILLE**

Général (2S-T) **B. de BRESSY**
***Comité d'Entente St-Syrienne (1)***

Colonel (H) **M. BRUNET**

Mme **CHANDOUINEAU-GIRARDET**

Géneral de division (2S)
**Jean-Pierre DUPRÉ**

Lt-Colonel (H) **T. LLORCA**

Général de brigade (2S)
**F. MESTRALLET**

Lt-colonel (H) **J.-P. PANOT**
***Vice-Président CNR - CFR - OSS (1)***

Médecin général inspecteur (2S)
**Claude PAYEN**

Général de brigade (2S)
**D. SIMON**

Colonel (H) **J. SIMONNET**

Commandant **G. TEYSSIER**
***CNMSS (1)***

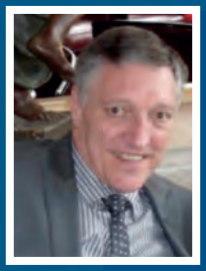

Lieutenant-Colonel (H)
**D. WATTEZ**

**CSFM : Conseil Supérieur de la Fonction militaire**
**CFR : Confédération Française des Retraités**
**CNMSS : Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale**
**CNR : Confédération Nationale des Retraités**
**COMAC : Comité d'Action des Anciens Militaires et Marins de Carrière**
**CPRM : Conseil Permanent des Retraités Militaires**
**CPS : Commission Prestations supplémentaires**
**OSS : Observatoire Séniors Société**
**SEMLH : Société d'Entraide de la Légion d'Honneur**
**2S : 2e section - A : Air - G : Gendarmerie - M : Marine - T : Terre**

(1) Représentant de l'ANOCR auprès de...
(3) COMAC : ANFASOCAF - ANOCR - FNOM - FNRG - UNPRG - UNSOR

# MOTION AG 2015

**Dans un environnement mondial, régional et national, siège d'extraordinaires convulsions et de dangers évidents pour la sécurité de notre pays et de ses citoyens, nous demandons que les choix politiques soient davantage guidés par la priorité indispensable qui doit revenir aux moyens d'assurer cette sécurité.**

**Nous observons aussi la fragilisation continue de notre société. Longtemps garants de sa sécurité, les adhérents de l'ANOCR souhaitent que les forces armées et l'ensemble des militaires en position de retraite soient réellement considérés comme un pilier indispensable de cette société.**

**Ils doivent recevoir la considération qu'ils méritent, à la mesure de leur dévouement passé et actuel. La tentative d'éviction de leurs représentants au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire à la faveur de la création des Associations Professionnelles Nationales de Militaires a été très mal ressentie et heureusement corrigée.**

**Mais il leur revient aussi de revoir leur mode de participation au Conseil Supérieur de la Fonction Militaire en se remettant en cause à l'occasion de ce bouleversement du dialogue social afin de mieux participer à sa réussite.**

**Nous renouvelons enfin notre proposition aux responsables politiques de les aider à retisser avec leurs concitoyens des liens de confiance, condition indispensable au redressement du pays. Ils savent pouvoir compter sur nous pour assumer leur lourde responsabilité.**